

Principes d'Investissement Durable



Sommaire

A. Objectif des Principes d'Investissement Durable	3
B. L'Investissement Durable chez Fidelity	4
Gouvernance	7
C. Critères ESG : intégration, outils et solutions	9
Cadre de référence en matière d'Investissement Durable	9
Vue d'ensemble des cadres et normes clés	9
Approche relative au règlement SFDR	10
Gamme de fonds de la « Sustainable Family »	12
Labels ESG (externes)	15
Exclusions	15
Vue d'ensemble des outils clés	16
1. Notations ESG	16
2. Outil ODD	17
3. Notation Climat	18
4. 4. Revues ESG trimestrielles (Quarterly Sustainability Review, QSR)	19
D. Gouvernance, influence et vote par procuration	20
L'engagement	20
Le vote par procuration	22
Nos attentes à l'égard des entreprises	22
E. Le paysage réglementaire	27
Union européenne - Principales exigences	27
Singapour	28
Hong Kong	28
Taïwan	29
F. Responsabilité sociale des entreprises	30
G. Glossaire	32
H. Initiatives liées au développement durable	33

À propos de Fidelity International

Fidelity International (également « Fidelity » ou « FIL ») est l'une des plus grandes sociétés de gestion d'actifs au monde. Il s'agit d'une entreprise privée de solutions d'investissement et d'épargne-retraite, présente dans 25 pays et servant les intérêts de plus de 2,4 millions de clients à travers le monde. Créée en 1969 en tant que filiale internationale de Fidelity Investments aux États-Unis, Fidelity est devenue une organisation indépendante en 1980. Aujourd'hui, elle est principalement détenue par son équipe de direction et la famille fondatrice, le solde appartenant à des organisations caritatives. Nos clients vont des banques centrales, fonds souverains, grandes entreprises, institutions financières, assureurs, gestionnaires de patrimoine, aux particuliers. En date du 30 septembre 2022, Fidelity International gère 613,3 milliards de dollars pour le compte de ses clients. Cet encours englobe les chiffres cumulés des actifs (sous gestion et administration) des clients de Fidelity International et de Fidelity Canada. Toutefois, il convient de noter que les résultats financiers de Fidelity International et de Fidelity Canada ne sont pas consolidés sur le plan de la présentation des informations financières.

A. Objectif des Principes d'Investissement Durable

Le présent document sur les Principes d'Investissement Durable (Principes ID) vise à définir les lignes directrices et les exigences minimales relatives aux activités d'investissement durable au sein de Fidelity. Il est régulièrement revu et actualisé.

Les Principes ID commencent par nos Convictions en matière d'Investissement Durable : elles sont la pierre angulaire de l'approche d'investissement durable de Fidelity. Les Principes ID s'inscrivent dans le droit-fil de nos convictions et rendent compte de nos cadres de référence relatifs à l'investissement durable, de notre approche en matière de solutions durables pour nos clients, des exclusions appliquées, de la gouvernance en matière d'investissement, et de l'engagement, ainsi que de l'intégration des risques et opportunités ESG au sein de notre processus d'investissement. Ils présentent également un aperçu de la mise en application conformément aux réglementations régionales liées aux enjeux du développement durable.

Les informations contenues dans les Principes ID sont complétées par des documents supplémentaires disponibles sur Internet sur la page [Investissement Durable | Fonds ESG | Fidelity](#) ou via les liens en ligne figurant dans le présent document.

Champ d'application

Les Principes ID visent à encadrer notre approche d'investissement durable dans toutes les classes d'actifs et les régions dans lesquelles Fidelity investit. Cela inclut tous nos produits financiers gérés activement ou systématiquement.

Le présent document, ainsi que les cadres et documents de procédure associés, sont applicables à FIL et à ses filiales, à l'exception des sociétés affiliées de FIL Canada.

Les Principes ID peuvent ne pas s'appliquer aux fonds indiciels cotés (« trackers ») de Fidelity gérés de manière purement passive et aux fonds que Fidelity ne gère pas, mais qui peuvent être disponibles via l'une de nos plateformes d'investissement telles que FundsNetwork.

L'approche décrite dans ce document constitue le socle des fonds Fidelity, de nos mandats dédiés et de notre fonction de prestation de services de conseil en investissement, au travers desquels nous sommes en mesure de mettre à profit cette approche afin d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs en matière de durabilité, de manière personnalisée. Les mandats dédiés suivent cette approche, sauf indication contraire expressément attachée à l'un ou l'autre desdits mandats.

Lorsque Fidelity International délègue la gestion des investissements à des sociétés de gestion externes, notamment à Fidelity Investments et Geode (appelées « délégataires »), ces dernières ne sont pas tenues de suivre les Principes ID de Fidelity International et peuvent avoir mis en place des politiques différentes afin d'encadrer leur approche d'investissement durable. Dans le cadre du processus de sélection des délégataires externes, Fidelity International prend en considération leurs politiques en matière de développement durable et attend d'eux qu'ils intègrent les enjeux ESG dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement. Fidelity International procède également en permanence à une vérification approfondie de manière à déterminer si ces délégataires intègrent les enjeux ESG de façon analogue à Fidelity International.



B. L'Investissement Durable chez Fidelity

Notre objectif est de travailler ensemble pour concevoir un horizon financier pérenne pour nos clients. Nous nous efforçons de devenir un partenaire de confiance pour nos clients en leur proposant des solutions d'investissement innovantes qui répondent à leurs objectifs. Atteindre ces objectifs exige d'investir durablement.

Chez Fidelity International, nous prenons en considération les conséquences à long terme de nos actions, tant sur le plan financier que sociétal. De plus en plus, cela implique de protéger et d'améliorer les performances de nos clients de manière à créer un système financier plus durable pour la société dans son ensemble. En tant que société de gestion d'actifs internationale, la façon dont nous exigeons aujourd'hui que les émetteurs dans lesquels nous investissons rendent des comptes contribuera à définir combien demain sera plus durable.

Afin de générer d'excellentes performances pour le compte de nos clients, nous devons constamment évoluer. Cette évolution est illustrée par nos Convictions en matière d'Investissement Durable, qui guident l'approche et les activités exposées dans le présent document :

- 1. L'intégration des enjeux du développement durable se traduit par de meilleurs résultats financiers, environnementaux et sociaux à long terme pour nos clients et un large éventail de parties prenantes.** En tant que gérants de portefeuille actifs, nous intégrons les critères ESG importants dans notre recherche fondamentale parce que nous sommes convaincus que cela peut favoriser de meilleures décisions et de meilleurs résultats, deux éléments essentiels pour l'avenir financier de nos clients.
- 2. Un actionariat efficace allie des approches « bottom-up », thématique et systémique.** Notre approche en matière de gouvernance est fondée sur le fait qu'en tant que société de gestion d'actifs de premier plan, diversifiée et présente dans plusieurs zones géographiques, secteurs et classes d'actifs, nous sommes exposés à des problématiques environnementales et sociales systémiques. Un actionariat efficace et axé sur les résultats va de pair avec un engagement « bottom-up » auprès des entreprises, un engagement thématique « top-down » et une gouvernance robuste à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise.
- 3. Une vision mondiale conjuguée à une compréhension locale nous aide à produire une recherche éclairée et des résultats positifs en matière d'actionariat.** Pour être efficaces, la gouvernance et l'intégration des enjeux du développement durable doivent tenir compte du contexte local et respecter les différences entre les facteurs géographiques, économiques, sociaux et culturels. En tant que société mondiale avec une présence locale dans de nombreux pays, nous sommes idéalement placés pour relever ces défis et ainsi apporter des éclairages et des résultats singuliers.

Nos convictions témoignent du fait que les facteurs ESG ont un impact sur la création de valeur à long terme au sein des émetteurs dans lesquels nous investissons ou auxquels nous prêtons. Elles sous-tendent ce que nous aspirons à réaliser, en particulier :

1	2	3	4	5
Intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre processus fondamental « bottom-up » de recherche et de sélection de valeurs, et ce, de façon à obtenir une vision plus exhaustive du véritable prix des externalités d'un émetteur.	Comprendre les impacts non-financiers de nos décisions d'investissement sur les émetteurs dans lesquels nous sommes investis et leurs parties prenantes au sens large, comme notamment leurs employés, leurs fournisseurs, leurs clients, leurs autorités de régulation et leurs communautés.	Adopter une approche locale dans le cadre de notre processus d'investissement durable, en étant attentifs aux différences entre les systèmes économiques, les structures de marché, les normes sociétales et les modèles économiques des pays dans lesquels nous opérons et investissons.	Favoriser une amélioration mesurable des comportements des émetteurs dans lesquels nous investissons ou auxquels nous prêtons, à la fois directement et en collaboration avec nos pairs et nos clients, en mettant à profit nos outils de sélection, d'engagement et de vote.	Atténuer les risques systémiques via un actionariat actif et la défense des politiques.

Source : Fidelity International, 2022

Nos convictions témoignent également du fait que la création de valeur à long terme est influencée par des thèmes durables d'ampleur. Par exemple, le changement climatique est de plus en plus reconnu comme un risque systémique pour les marchés de capitaux. Ce faisant, il nécessite des réponses à de multiples niveaux. Nous avons développé un cadre d'influence afin de nous aider à identifier où et comment nous pouvons aligner et approfondir nos efforts. Le tableau ci-dessous illustre la façon dont ces différents niveaux d'influence sont liés au changement climatique et présente des exemples à chaque niveau.

Niveau d'influence par rapport au changement climatique	Description	Exemples d'initiatives de Fidelity
Système	Nos systèmes économiques, sociaux et écologiques sont interconnectés et sont affectés par le changement climatique d'une manière qui n'est pas encore totalement comprise, mais qui a de vastes implications pour les marchés de capitaux.	<p>Un engagement d'alignement avec des émissions « nettes zéro » (se reporter à la Section C).</p> <p>Un engagement actif dans le cadre de l'élaboration de normes de marché, de consultations réglementaires et de groupes du secteur de la gestion d'actifs (Président du groupe de travail « Engagement and Policy » de l'Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC), signataire de la Norme mondiale sur le lobbying climatique responsable (Global Standard on Responsible Climate Lobbying) (se reporter à la section H).</p>
Industrie, secteur et/ou portefeuille	<p>L'atténuation des effets du changement climatique, l'adaptation à ce dernier et les solutions qui y sont apportées sont déjà à l'origine de changements dans l'ensemble des industries, en particulier dans les secteurs à fortes émissions, et imposent des efforts collaboratifs pour accélérer la transition nécessaire.</p> <p>Reconnaissance de l'influence distincte du secteur financier (banques, assureurs) en tant qu'intermédiaires qui influencent à leur tour les industries/secteurs.</p>	<p>Des engagements thématiques, entrepris individuellement et en collaboration (se reporter à la section D).</p> <p>Des engagements thématiques propres au secteur financier.</p>
Entreprise, entité	L'allocation de capital, l'engagement et le vote servent de base au changement de comportement des entreprises.	Des outils appliqués systématiquement qui éclairent l'allocation des capitaux et l'actionnariat actif (notations ESG, notations climatiques - se reporter à la section C).
Individus	Les connaissances, les compétences et l'expérience des individus sont essentielles pour influencer et faciliter le changement.	Des séances de formation internes et externes sur le climat (se reporter à la section C), notamment en ce qui concerne la manière dont nous gérons l'empreinte de notre entreprise et les risques liés au climat (se reporter à la section F).

Source : Fidelity International, 2022

En tant que société de gestion active et axée sur la recherche, notre principale influence s'exerce via nos processus d'investissement. Les relations de longue date que nous entretenons avec les entreprises nous permettent d'acquérir des compétences appréciables et une compréhension approfondie des trajectoires des entreprises et des secteurs.

L'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement peut avoir un impact positif sur la valeur à court et à long terme des émetteurs et permettre de protéger et d'améliorer les performances des investissements. En termes simples, la thèse est la suivante : la prise en compte et la gestion de l'impact environnemental et sociétal, ainsi que la saisie des opportunités qui y sont associées, peuvent contribuer à renforcer la résilience et favoriser la création de valeur à long terme.

Notre approche commence par intégrer les facteurs ESG dans notre recherche fondamentale « bottom-up », d'où une analyse plus exhaustive et des décisions d'investissement plus éclairées. Puis, nous aidons les entreprises à s'améliorer au regard des enjeux du développement durable en exerçant nos droits de vote et en nous engageant activement auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis, individuellement et en collaboration avec d'autres. Ce faisant, Fidelity vise à aider les émetteurs et le système financier dans son ensemble à devenir plus durables, résistants et inclusifs.

En ce qui concerne nos investissements dans des fonds tiers, les analystes de gérants au sein de la Gestion diversifiée analysent chaque fonds en fonction de ses mérites au regard de ses caractéristiques durables et cette analyse ESG est systématiquement intégrée au processus d'investissement pour tous les fonds diversifiés.

Les atouts de notre approche

- 1.** Notre approche en matière d'intégration s'appuie sur une recherche fondamentale et une compréhension approfondie. Nos moyens comprennent notamment notre système propriétaire de Notation ESG, notre Notation Climat et notre Outil sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui nous permettent d'obtenir une vision prospective et globale du profil durable d'un émetteur.
- 2.** En tant qu'entreprise familiale et détenue par ses dirigeants, nous pensons de manière générationnelle au regard des services que nous développons et fournissons, ainsi que de la manière dont nous investissons pour le compte de nos clients, sur le long terme.
- 3.** En tant que société de gestion d'actifs internationale, nous mettons à profit notre accès privilégié aux entreprises pour obtenir des résultats. En exerçant nos droits de vote et en nous engageant auprès des émetteurs, nous aspirons à améliorer la façon dont ils gèrent les problématiques ESG dans le but de diminuer le risque associé à l'investissement avec le temps et de réduire les effets négatifs - et d'améliorer les effets positifs - des émetteurs présents au sein de nos portefeuilles.

Gouvernance

Le contrôle et la supervision de tout ce qui a trait à l'investissement durable reviennent à un comité dédié, le Sustainable Investing Operating Committee (SIOC). La responsabilité de l'investissement durable se situe à tous les niveaux de la structure de gouvernance de Fidelity.

Le conseil d'administration de Fidelity International Limited (le « Conseil »)

Le conseil d'administration est l'organe de décision le plus élevé au sein de Fidelity International. Celui-ci est responsable de la stratégie globale et de la supervision de la société. Il a pour mission de :

- Fixer les objectifs de l'entreprise et les objectifs stratégiques ;
- Définir et maintenir les normes éthiques et la réputation de Fidelity International ;
- Protéger les marques de Fidelity International ;
- Approuver les initiatives et les dépenses majeures ;
- Définir les politiques du Groupe ;
- S'assurer qu'un système solide de contrôles internes existe au sein de Fidelity International ;
- Assurer la stabilité financière de l'entreprise.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an et plus si nécessaire.

Le Conseil d'administration supervise toutes les questions liées à l'investissement durable grâce à la contribution des cadres supérieurs et de comités de Fidelity International tels que la Chief Executive Officer (CEO), l'Audit and Risk Committee (ARC) et le Sustainable Investment Operating Committee (SIOC).

Le Global Operating Committee (GOC)

Le GOC est présidé par la CEO et se compose des responsables de département de l'activité Solutions et services d'investissement (*Investment Solutions and Services*), de l'activité Epargne Financière et Epargne Salariale (*Workplace and Personal Financial Health*) et des fonctions *Corporate Enabler*. Son rôle est d'assurer la mise en œuvre quotidienne des décisions du Conseil d'administration dans l'ensemble de l'activité Services financiers. En ce qui concerne l'investissement durable, le GOC est secondé par le SIOC et d'autres comités de gouvernance clés.

Le Sustainable Investing Operating Committee (SIOC)

Le contrôle et la supervision de tout ce qui a trait à l'investissement durable reviennent au comité dédié, le Sustainable Investing Operating Committee (SIOC). Le SIOC définit les politiques et les objectifs en matière

d'investissement durable et suit les progrès réalisés par les unités commerciales de Fidelity. Ses responsabilités sont les suivantes :

- La supervision des Principes ID et des cadres et procédures connexes ayant trait à l'investissement durable (dont les cadres ESG, les outils analytiques et les listes d'exclusion).
- La supervision de l'exécution des droits de vote de Fidelity relatifs aux émetteurs investis, y compris les activités d'engagement et de vote par procuration.
- Le suivi des exigences et des attentes des clients, y compris le positionnement de Fidelity par rapport aux besoins des clients.
- La supervision des capacités de gestion des investissements durables de Fidelity.
- Le suivi de l'environnement politique et réglementaire en matière d'investissement durable et de risques ESG, ainsi que la facilitation de la conformité avec les réglementations locales.
- La réception et l'examen des mises à jour des initiatives d'investissement durable dans l'ensemble de l'entreprise.

Le SIOC se réunit une fois par mois et est coprésidé par le Directeur de l'Investissement Durable et le Responsable de la recherche financière. Il est composé de cadres supérieurs, représentants de la gestion, de la distribution, des produits, des opérations, des ressources humaines et du juridique.

Les travaux du SIOC sont éclairés par des experts techniques faisant partie des groupes de travail suivants :

- Groupe de surveillance des engagements thématiques (Thematic Engagement Oversight Group)
- Groupe consultatif sur les exclusions (Exclusions Advisory Group)
- Groupe consultatif sur le vote par procuration (Proxy Voting Advisory Group)
- Groupe de travail sur les produits, mandats et services durables (Sustainable Product, Mandates, and Services Working Group)
- Conseil consultatif des gérants de portefeuille (Portfolio Manager Advisory Council)
- Forum de surveillance et de contrôle des changements liés à l'investissement durable (Sustainable Investing Change Oversight and Controls Forum)

Le Sustainable Investing Portfolio Office (SIPO) apporte son concours dans le cadre des changements réglementaires et commerciaux liés à l'investissement durable. Pour ce faire, le SIPO fournit des rapports réguliers au SIOC sur l'avancement et l'exécution des principaux changements réglementaires et stratégiques.

L'Audit and Risk Committee (ARC) de FIL

L'ARC s'est vu être expressément chargé par le Conseil d'administration de superviser la stratégie et le profil de risque (dont le profil de risque ESG), la portée et la couverture des audits internes et externes, les questions réglementaires, fiscales et juridiques appropriées, y compris le respect de toutes les obligations de reporting externes.

Les Investment Risk Committees (IRC)

Les IRC sont chargés de superviser la gestion des risques d'investissement, y compris des risques liés aux enjeux ESG. Ils sont composés de représentants issus des équipes risque, conformité, trading, de la société de gestion et du Directeur des investissements (CIO).

L'IRC est un comité conjoint qui réunit les première (1LOD) et deuxième (2LOD) lignes de défense dans la supervision des risques. L'objectif principal est de s'assurer que les portefeuilles sont gérés de manière appropriée et en accord avec leurs objectifs initiaux.

Par exemple, ses responsabilités consistent à s'assurer que des indicateurs ESG sont bien prises en compte dans les portefeuilles.

Du point de vue de la LDD 1, l'IRC a pour objectif d'évaluer que les stratégies de portefeuille de FIL sont gérées conformément aux attentes des clients et dans le respect des obligations fiduciaires. Le comité sert également à attester de la surveillance du processus d'investissement dans le cadre de la LDD 1.

En outre, l'IRC agit en tant qu'instance de surveillance dans le cadre de la LDD 2, et ce, afin d'examiner et de confirmer l'adhésion des fonds à leurs profils de risque, de fournir une remise en question indépendante et de garantir que toutes les positions risquées importantes dans un mandat donné sont comprises, intentionnelles et appropriées.

L'IRC communique toutes les sources de préoccupation et les questions thématiques à signaler au Comité Risques & Conformité de l'activité Solutions et services d'investissement (Investment Solutions & Services Risk & Compliance Committee, ISS RCC) et au Comité de gestion de portefeuille (Investment Management Committee, IMC) au niveau mondial, ainsi qu'aux Comités en charge des risques et de la conformité (Risk and Compliance Committees) des différents pays au niveau local.

L'ISS RCC est le comité de haut niveau chargé des risques et de la conformité pour l'activité Solutions et services d'investissement. Le RCC ISS met en œuvre la gestion globale des risques conformément aux politiques et cadres de risque applicables définis par la LDD 2 et intégrés dans la LDD 1 en procédant à l'examen des risques et contrôles importants, et en définissant les mesures correctives appropriées avec le concours de comités spécialisés.

En outre, la surveillance des risques ESG des fonds dans le cadre de la LDD 2 est assurée par le service en charge du risque d'investissement (*Investment Risk*). Pour ce faire, ce dernier produit des rapports et des tableaux de bord dédiés contenant une sélection de mesures relatives à divers facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Chaque mesure est évaluée par rapport à des seuils définis qui diffèrent selon le type de fonds concerné.

Les résultats et les exceptions sont communiqués aux membres de la direction et d'autres transmissions sont effectuées dans le cadre de comités plus larges (mondiaux) sur les risques d'investissement (IRC), si nécessaire.

Les autres canaux de gouvernance

Gouvernance des produits : European Product Review Group (EPRG) et Asia Pacific Product Review Group (APPRG)

L'EPRG et l'APPRG sont des structures qui ont pour tâche d'approuver l'état de préparation de l'entreprise pour le lancement ou la modification d'un produit. Ils sont composés de représentants de l'ensemble de l'entreprise, notamment des opérations, du juridique, de la conformité, des risques, des finances, de la gestion, des délégués du Conseil d'administration et de la distribution. Tous les fonds durables et les fonds tenus de publier des informations conformément au règlement SFDR (se reporter à la section C) sont examinés par ces structures avant leur lancement.

Ces structures sont secondées par le Sustainable Product, Mandates, and Services Working Group.

C. Critères ESG : intégration, outils et solutions

Cadre de référence en matière d'Investissement Durable de Fidelity

L'intégration des enjeux ESG dans le processus d'investissement de Fidelity est encadrée par une approche en trois étapes, conçue pour être adaptable afin de permettre à Fidelity d'offrir des solutions d'investissement à ses clients et de gérer les risques ESG encourus par ses produits, tout en s'adaptant à l'évolution des obligations réglementaires. Les trois étapes sont décrites ci-dessous.

1. **Cadres et standards** : les données, les cadres et les standards constituent le fondement de strictes pratiques d'investissement durable. Ces derniers fournissent un langage commun permettant de mobiliser les efforts dans l'ensemble de Fidelity International en vue de travailler ensemble à la conception d'un horizon financier pérenne.

À cette étape, nous établissons des cadres pour la classification ESG de nos fonds et visons à aligner les normes sur la législation applicable en matière de durabilité ou sur des labels extra-financiers, le cas échéant.

Nous nous efforçons également d'intégrer les exigences des clients et les aspects à prendre en considération des équipes de gestion de portefeuille et des risques.

2. **Outils** : mettant à profit les données, les cadres et les standards créés à l'étape précédente, la seconde étape se compose de différents outils et modules ESG qui évoluent afin de répondre à des exigences dynamiques. Il s'agit d'élaborer des outils digitaux pour guider l'analyse, l'intégration et le reporting des indicateurs ESG de manière efficace dans nos processus d'investissement et de gestion des risques. Cela englobe les notations propriétaires de Fidelity, l'engagement, le vote, la recherche, le contrôle des fonds et le reporting.
3. **Communication, produits et services** : la dernière étape s'appuie sur les cadres, données, outils et modules pour offrir une gamme solide, cohérente et transparente de produits et de solutions d'investissement aux clients, tout en offrant une formation et une assistance utiles aux partenaires internes et externes lorsqu'ils abordent les enjeux de développement durable.

Vue d'ensemble des cadres et standards clés

Le cadre de l'architecture des produits d'investissement durable de Fidelity vise à fournir un ensemble homogène et transparent de critères sur lesquels un fonds peut être créé, évalué par le service de la conformité et communiqué aux clients. Le cadre comporte trois catégories :

1. **Le suivi selon une approche d'ID** - Les performances au regard des enjeux du développement durable sont contrôlées et nos données ESG propriétaires sont intégrées dans le processus d'investissement.
Au-delà de l'application de nos exclusions à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise, les décisions d'investissement demeurent discrétionnaires. Les fonds classés au titre de l'Article 6 du règlement SFDR entrent dans cette catégorie.
2. **La gestion selon une approche d'ID** - Les fonds sont gérés selon une série de critères d'investissement durable spécifiques et contraignants, dont des exclusions fondées sur des titres spécifiques. Cette catégorie comprend des stratégies durables « best-in-class » et peut inclure des fonds classés au titre de l'Article 8 du règlement SFDR.
3. **L'objectif visé selon une approche d'ID** - Les fonds visent à atteindre des issues durables précises via un objectif d'investissement thématique ou d'impact et incluent des exclusions fondées sur des titres spécifiques. Les fonds classés au titre de l'Article 9 du règlement SFDR entrent dans cette catégorie, tout comme des fonds thématiques classés à l'Article 8 du règlement SFDR.

Ce cadre renforcé est complété par des modules de conformité liés à des exigences spécifiques, comme notamment le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) en Europe, la gamme de fonds de la « Sustainable Family » de Fidelity et des labels ESG externes.

Approche relative au règlement SFDR

Le règlement SFDR porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Fidelity est tenue de respecter certaines exigences tant au niveau de l'entité que des produits, notamment en matière d'informations précontractuelles et d'informations continues pour les produits financiers. L'approche de Fidelity au niveau des fonds est présentée ci-dessous. Pour de plus amples informations sur l'approche de Fidelity, veuillez consulter notre document [Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers](#).

Synthèse des exigences en vertu des Articles 6, 8 et 9

Le règlement SFDR prévoit des exigences de publication spécifiques pour les fonds qui intègrent des risques de durabilité (Article 6), mettent en avant des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8) ou ont un objectif d'investissement durable (Article 9). Fidelity a développé un cadre et un ensemble de normes minimales pour ces exigences qui sont synthétisées ci-dessous :

	Définition SFDR	Approche de Fidelity
Article 6	Produits intégrant des risques liés à la durabilité dans les décisions d'investissement.	Les notations ESG et l'analyse du risque climatique sont prises en considération par les équipes d'investissement, au même titre que les notations de la recherche fondamentale. Les notations servent à faciliter l'analyse des risques et des opportunités, mais les décisions d'investissement demeurent discrétionnaires.
Article 8	Produits promouvant, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et (le cas échéant) des investissements qui respectent des pratiques de bonne gouvernance.	Les fonds doivent détenir au moins 50 % de leur actif net dans des émetteurs présentant de « bonnes caractéristiques ESG », intégrer des exclusions normatives, liées aux armes controversées et d'autres additionnelles et, le cas échéant, toutes les positions doivent suivre des pratiques de bonne gouvernance.
Article 9	Produits ayant un objectif d'investissement durable. Les investissements doivent contribuer à un objectif environnemental ou social, ne pas causer de préjudice important à l'un de ces objectifs et (le cas échéant) respecter des pratiques de bonne gouvernance.	Les fonds doivent avoir un objectif d'investissement durable et n'investir que dans des investissements durables tels que déterminés par Fidelity, ou dans des liquidités et des couvertures à titre accessoire, et sous réserve de garanties minimales. Tous les investissements durables ne doivent pas causer de préjudice important, présenter des caractéristiques de bonne gouvernance (le cas échéant) et contribuer à l'objectif d'investissement durable*.

* Les fonds visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone alignés sur l'Accord de Paris sont exclus de l'évaluation standard de Fidelity au titre de l'article 9. L'article 9(3) du règlement SFDR exige qu'un fonds ayant un objectif de réduction de carbone conforme à l'ambition de l'Accord de Paris respecte les exigences de publication en vertu de l'Article 9 et adopte un indice de référence aligné sur l'Accord de Paris ou « transition climatique ».

Prise en compte des principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI)

Le règlement SFDR a défini les PAI comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants à l'égard des indicateurs ESG qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis par l'entité juridique ». Les directives techniques du règlement SFDR fournissent une liste d'indicateurs quantitatifs obligatoires et facultatifs concernant les sociétés en portefeuille, les émetteurs souverains et supranationaux, et l'immobilier.

Les fonds Fidelity classés au titre des articles 8 et 9 prennent en considération les PAI telles que définies à l'article 7 du règlement SFDR, via les outils et canaux suivants :

- 1. Intégration – Notations ESG** : les Notations ESG de Fidelity ont été créées afin d'inclure explicitement les indicateurs et les sujets liés aux PAI. Élément important, cela signifie qu'une évaluation de la matérialité des PAI pour chaque secteur a été entreprise dans le cadre du processus de Notation ESG de Fidelity et que chaque émetteur a été noté au regard d'indicateurs relatifs aux PAI pertinents ou de mesures couvrant des problématiques similaires.
Par conséquent, la prise en compte des PAI est une partie essentielle et indissociable de l'approche de Fidelity en matière d'intégration des facteurs ESG et d'évaluation du risque ESG.
- 2. Intégration – Revue ESG trimestrielle (Quarterly Sustainability Review, QSR)** : Fidelity a institué une Revue ESG trimestrielle (QSR) obligatoire pour tous les fonds relevant des Articles 8 et 9 du règlement SFDR ou de la gamme « Sustainable Family » de Fidelity.

Cette QSR est pilotée par le CIO concerné et vise à fournir une évaluation complète et une discussion des caractéristiques ESG qualitatives et quantitatives d'un fonds.

La QSR inclut une section sur les PAI avec les performances de chaque indicateur relatif aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PASI) par rapport à l'indice de référence.

- 3. Exclusions :** Les politiques d'exclusion de Fidelity contribuent à réduire le risque de PAI en excluant les activités commerciales ou les émetteurs dont le comportement passé a témoigné d'incidences négatives importantes sur les facteurs ESG. Par exemple, les exclusions comportementales de Fidelity ciblent explicitement les émetteurs qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres standards.

Les fonds Article 8, Article 9 et de la gamme « Sustainable Family » de Fidelity comportent des exclusions sectorielles qui permettent de minimiser l'exposition potentielle à des industries synonymes de substantielles PAI, comme notamment le tabac, le charbon thermique et les producteurs d'armes.

- 4. Gouvernance - Actionariat actif :** Les équipes d'investissement et les analystes investissement durable dialoguent avec les entreprises en portefeuille afin de mieux comprendre leurs profils ESG, les PAI et, le cas échéant, de préconiser l'amélioration des performances au regard d'indicateurs ESG clés.

Les initiatives d'engagement sont entreprises de façon indépendante, ou de manière collaborative comme dans le cadre de la Climate Action 100+ et de l'Investors Against Slavery and Trafficking Asia Pacific (IAST APAC), avec le concours de l'équipe Investissement durable.

- 5. Engagement - Vote et désinvestissement :** les directives de Fidelity en matière de vote par procuration précisent les attentes de Fidelity à l'égard des entreprises en portefeuille sur des sujets tels que la communication d'informations relatives au changement climatique, la diversité au sein du conseil d'administration et la gouvernance d'entreprise. Si une entreprise en portefeuille ne répond pas à nos attentes, nous l'en informons, nous cherchons à collaborer si nécessaire et nous pouvons intensifier notre action en votant contre l'élection d'un administrateur ou, dans certaines circonstances, en nous désinvestissant de l'entreprise.

Des indicateurs optionnels relatifs aux PAI sont sélectionnés sur la base de considérations telles que la disponibilité des données, la matérialité et l'intégration dans les notations ESG de Fidelity. Le processus est géré par l'équipe Investissement durable en consultation avec les parties prenantes internes et présenté au SIOC pour validation.

* Il est à noter qu'un objectif validé par l'initiative SBTi et la Notation Climat de Fidelity sont une évaluation au niveau de l'entité (ils s'appliquent à l'ensemble d'une entreprise), tandis que la Taxonomie de l'UE et l'Outil ODD (expliqué dans la section « Présentation des outils clés » plus avant dans cette section) s'appliquent à une évaluation basée sur le chiffre d'affaires.

Investissements Durables

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.

L'approche de Fidelity afin d'identifier les investissements durables dans le cadre du règlement SFDR est la suivante.

Fidelity a défini deux façons dont les activités économiques peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social :

1. Une évaluation des activités économiques à l'aide de l'outil de cartographie propriétaire de Fidelity relatif aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et en utilisant les critères de la Taxonomie européenne (lorsque les données sont disponibles). Cela permet d'identifier les produits et services qui contribuent à un objectif environnemental ou social en œuvrant à la réalisation des ODD.
Si une entité contribue de manière notable aux ODD, nous considérons que l'ensemble de l'entité participe à un objectif environnemental ou social.
2. Une analyse de la cohérence de la stratégie de décarbonation d'un émetteur avec l'ambition de l'Accord de Paris. Fidelity considère qu'une entité qui : a) a fixé un objectif approuvé par l'initiative Science Based Target (SBTi) qui est compatible avec un scénario de réchauffement de 1,5 degré ou moins ; ou b) dont la Notation Climat de Fidelity correspond aux catégories i) Atteinte ou facilitation d'objectif « net zéro » ou ii) Alignement avec une trajectoire « nette zéro » contribue à un résultat environnemental positif*.

L'approche de Fidelity visant à déterminer l'éligibilité au titre « d'investissement durable » dans le cadre du règlement SFDR comprend également les éléments suivants :

- **Ne pas causer de préjudice important** - Fidelity évalue les entités à l'aide : 1) de filtres sur les controverses ; 2) de filtres liés à des activités dans des domaines ayant des incidences négatives importantes ; 3) d'un filtre quantitatif basé sur les PASI ; 4) d'un processus de due diligence fondamental comprenant la prise en compte des Notations et des engagements ESG.
- **Standard minimum** - Évaluer si les investissements respectent des garanties minimales grâce à un filtre au regard de principes normatifs tels que les lignes directrices de l'OCDE, les principes directeurs de l'ONU et autres.
- **Bonne gouvernance** - Évaluer des pratiques de gouvernance au moyen d'un filtre des controverses et de la prise en compte des Notations ESG et de l'analyse fondamentale.

Fonds de la gamme « Sustainable Family »

En 2019, Fidelity a lancé sa gamme « Sustainable Family » (SF), une gamme de fonds multi-classes d'actifs mettant l'accent sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les fonds de cette gamme possèdent un univers d'investissement qui est guidé par la sélection des émetteurs présentant des caractéristiques ESG favorables et/ou en voie d'amélioration, tout en visant à générer des performances financières à long terme attractives et une surperformance par rapport à leurs indices de référence.

La gamme SF comprend des véhicules durables avec des approches « best-in-class » ou fondées sur des thématiques durables, des ETF durables, des solutions & fonds diversifiés durables, des fonds monétaires durables et des fonds immobiliers durables.

La gamme SF s'accompagne d'exigences qualitatives et quantitatives visant à promouvoir une approche éprouvée et reproductible de la gamme de produits d'investissement durable de Fidelity.

Exigences quantitatives

Il existe quatre exigences qui sont mesurées quantitativement :

1. Notation ESG absolue ou trajectoire ESG
2. Alignement « net zéro »
3. Système d'exclusion de la gamme SF
4. Désinvestissement

1. Notation ESG absolue ou trajectoire ESG

Tous les fonds appartenant à la gamme SF de Fidelity sont tenus de détenir au minimum 70 % d'investissements dans des émetteurs (à la fois des entreprises et des États) qui possèdent des « caractéristiques ESG de qualité » définies comme suit :

1. Les émetteurs présentant des notations ESG de MSCI de AAA- BBB pour les pays développés ou de AAA-BB pour les pays émergents ;
2. Si l'émetteur n'est pas noté par MSCI, sa Notation ESG par Fidelity doit être comprise entre A et C.

Les émetteurs qui n'atteignent pas le seuil de notation absolu ci-dessus peuvent néanmoins faire l'objet d'un investissement par les fonds de la gamme SF (jusqu'à 30 % des investissements) s'ils sont évalués comme possédant ou démontrant un potentiel d'amélioration.

Il doit exister un plan d'engagement formel avec l'émetteur qui présente un potentiel d'amélioration, à condition que cet engagement aboutisse à une amélioration des

caractéristiques ESG de l'émetteur dans les 18 mois suivant l'introduction du titre en portefeuille (indépendamment de tout trading ultérieur). Cette interdiction ne s'applique pas aux ETF durables et aux solutions & fonds diversifiés durables.

Des types de fonds spécifiques tels que les fonds monétaires, les fonds diversifiés, les ETF, les fonds de crédit non coté et les fonds immobiliers ont des traitements alternatifs afin d'illustrer leurs stratégies d'investissement et leur classe d'actifs respectives. Toutefois, tous suivent la philosophie générale de la gamme SF de Fidelity qui consiste à principalement détenir des investissements dans des émetteurs présentant des caractéristiques ESG de qualité ou en amélioration.

2. Alignement « net zéro »

D'ici 2030, l'objectif est que tous les fonds de la gamme durable soient investis dans des émetteurs inscrits sur une trajectoire en vue d'atteindre des émissions « nettes zéro » en 2050, comme déterminé par la Notation Climat interne de Fidelity (se reporter à la page 18). Chaque fonds de la gamme SF fixe ses propres objectifs en fonction de sa stratégie d'investissement et de son univers.

La Notation Climat est essentielle pour atteindre les plans d'émissions nettes de zéro des fonds de la gamme durable en utilisant les capacités de recherche fondamentale de Fidelity pour identifier les risques liés au climat, les investissements « net zéro » et les cibles pour les engagements axés sur les plans de transition.

Les fonds de la gamme SF seront contrôlés et évalués par rapport à leurs objectifs « net zéro » et, plus largement, par rapport au risque climatique et au profil d'émissions de carbone du portefeuille, via le processus de QSR (se reporter à la page 19).

3. Système d'exclusion de la gamme « Sustainable Family »

Les fonds d'investissement de la gamme SF sont assujettis au système d'exclusions spécifique qui définit les bases sur lesquelles certains émetteurs peuvent être exclus de leur univers d'investissement. Les sociétés émettrices d'actions et d'obligations peuvent être exclues des fonds durables pour deux raisons :

- pour la conduite de leurs activités dans le non-respect de normes internationales acceptées (exclusions comportementales) ou,
- pour leur implication dans des activités ou des catégories de produits qui ne sont pas durables et qui causent un préjudice significatif (exclusions fondamentales).

Catégorie d'exclusion	Champ d'application de l'exclusion
Exclusions comportementales	Les émetteurs qui ne se comportent pas de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, dont celles énoncées dans les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les Conventions sur la conduite responsable des entreprises et de l'Organisation internationale du travail (OIT),
Tabac	Tous les producteurs, distributeurs, détaillants, fournisseurs, et concédants de licence de tabac dont plus de 5 % du chiffre d'affaires proviennent de la vente de tabac.
Armes controversées	Tous les fabricants d'armes controversés, les composants destinés à être utilisés, les plateformes de livraison exclusives et les armes intelligentes.
Armes semi-automatiques	Tous les fabricants et les distributeurs dont plus de 5 % du chiffre d'affaires proviennent de la vente d'armes à feu semi-automatiques.
Charbon thermique	Tous les émetteurs dont plus de 5 % du chiffre d'affaires sont issus de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers, et les émetteurs dont plus de 5 % du chiffre d'affaires proviennent de la production d'électricité à partir de charbon thermique. Nous autorisons une exception à cette exclusion dans le cas où un émetteur réalise moins de 30 % de son chiffre d'affaires à partir d'activités liées au charbon thermique et si l'une des exceptions suivantes s'applique : <ul style="list-style-type: none"> · La part du chiffre d'affaires de l'émetteur provenant des énergies renouvelables excède celle issue des activités liées au charbon thermique. · Si l'émetteur s'est effectivement engagé à respecter un objectif aligné sur l'Accord de Paris, fondé sur des objectifs scientifiques approuvés, ou à s'aligner sur un scénario de la Transition Pathway Initiative ou un engagement public raisonnablement équivalent. Les preuves de la volonté ou de l'engagement de l'émetteur doivent être consignées.
Armes conventionnelles	Tous les émetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production d'armes conventionnelles.
Sables bitumineux	Tous les émetteurs qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de sables bitumineux.
Pétrole et gaz en Arctique	Tous les émetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique.
Exclusions souveraines	Les pays qui obtiennent de mauvais résultats au regard de trois principes relatifs à la gouvernance, au respect des droits de l'homme et à la politique étrangère.

Les solutions & fonds diversifiés durables adhèrent au système d'exclusion de la gamme durable sur une base transparente pour les stratégies FIL et nous escomptons un alignement entre les catégories d'exclusion de FIL et les catégories d'exclusion des stratégies tierces.

4. Désinvestissement

Un gérant de portefeuille sera tenu de se désinvestir d'un émetteur présent dans le fonds dans les circonstances suivantes :

- si l'émetteur est inscrit sur une liste d'exclusion,
- si les caractéristiques ESG de l'émetteur ne se sont pas améliorées après un engagement sur une période de

18 mois depuis l'achat de l'émetteur ou depuis que le fonds fait partie de la gamme SF, ou

- si la notation ESG de MSCI ou la Notation ESG de Fidelity a été abaissée en dessous de ce qui est considéré comme des caractéristiques ESG de qualité et que l'émetteur n'est pas évalué comme possédant ou démontrant un potentiel d'amélioration.

Le désinvestissement doit intervenir dès que possible et, en tout état de cause, dans un délai de trois mois. Exceptionnellement, un calendrier de désinvestissement plus long pour les positions importantes et/ou illiquides peut être autorisé après approbation interne et accord sur le fait que cela serait dans le meilleur intérêt des détenteurs du fonds concerné. La raison du désinvestissement doit être communiquée à l'émetteur une fois le désinvestissement effectué.

Exigences qualitatives

Un ensemble d'exigences qualitatives a été défini afin de veiller à ce que les fonds de la gamme SF respectent l'esprit de cette dernière et pas uniquement la lettre des exigences. Celles-ci incluent l'intégration des critères ESG, l'engagement et le reporting.

Ces exigences qualitatives sont généralement évaluées lors de la création du fonds (ou de son adhésion à la gamme SF) et présentées dans le pack de données pour être discutées à l'occasion de la Revue ESG trimestrielle (QSR).

Intégration ESG

Les fonds de la gamme SF intègrent les facteurs ESG dans le processus d'investissement via le processus de recherche interne de Fidelity. Cela inclut la prise en compte des Notations ESG de Fidelity et de l'approche en matière d'actionariat actif de Fidelity, dont les engagements individuels et collaboratifs, et le vote.

Lors de la création du fonds, une évaluation doit permettre de déterminer l'adéquation de l'univers d'investissement avec une stratégie qui promeut des caractéristiques durables. Au quotidien, il revient au gérant de portefeuille de la gamme SF d'envisager les risques potentiels concernant les caractéristiques durables des investissements grâce à la recherche fondamentale et à l'évaluation des controverses signalées par les fournisseurs de données externes afin de déterminer si elles représentent un risque important pour la thèse d'investissement ou pour la réputation.

Engagement

Pour les fonds de la gamme SF, l'engagement est assuré par les analystes financiers via leur Notation ESG, les gérants de portefeuille et l'équipe Investissement durable qui peuvent identifier les émetteurs comme étant de bons candidats à l'engagement et les émetteurs qui n'atteignent pas actuellement le seuil absolu de Notation ESG, mais qui sont susceptibles d'intégrer le fonds en raison de leur potentiel d'amélioration.

Toutes les initiatives d'engagement doivent être enregistrées sur notre application ESG interne et inclure des objectifs et des étapes/résultats pour chaque sujet d'engagement. L'engagement ne concerne que les fonds fondamentaux activement gérés et non les ETF ou les fonds monétaires de la gamme de fonds d'investissement durable.

Reporting

Afin de fournir une plus grande transparence sur la performance ESG de nos fonds durables, nous allons publier un rapport extra-financier comprenant des informations propres à chaque fonds sur le profil de Notation ESG du fonds, nos engagements et l'historique de nos votes le concernant.

En outre, nous avons sélectionné des indicateurs clés de performance (ICP) environnementaux, sociaux et de gouvernance en faisant appel à un fournisseur de recherche

tiers afin de fournir des informations supplémentaires sur la manière dont le fonds gère les principaux risques de durabilité par rapport à son indice de référence. L'ICP environnemental examine l'empreinte carbone du fonds (en utilisant l'intensité carbone moyenne pondérée) en valeur absolue et par rapport à son indice de référence.

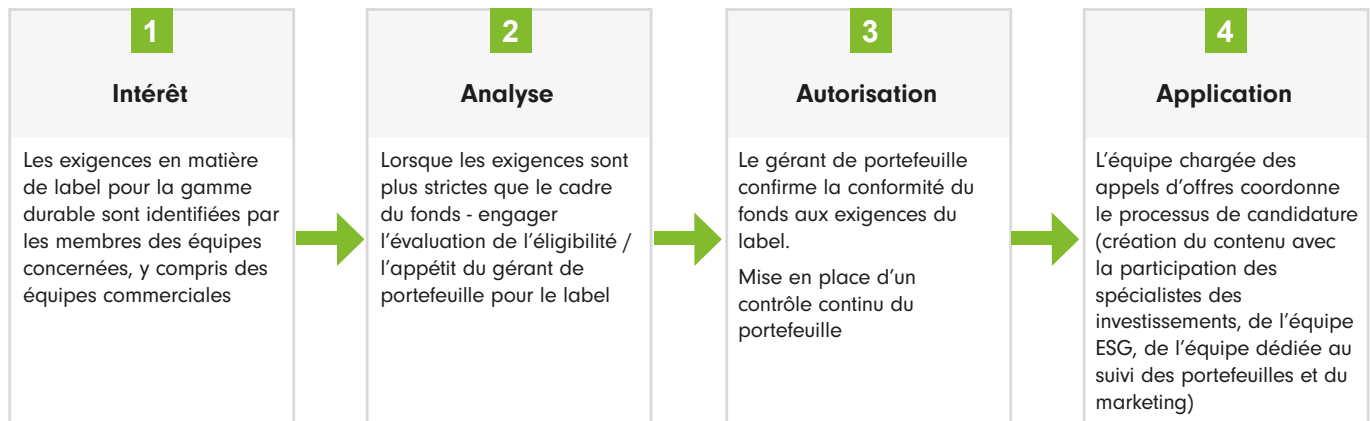
Les ICP sociaux évaluent si le fonds a été exposé à de graves controverses ou événements liés aux clients, aux droits du travail, à la chaîne d'approvisionnement et aux droits de l'homme. Nous incluons également un ICP spécifiquement axé sur la performance du fonds en matière de diversité de genre par rapport à son indice de référence.

Labels ESG (externes)

Les labels de fonds de la gamme SF sont un mécanisme permettant de certifier qu'un fonds dispose d'une stratégie durable adhoc. L'objectif de ces labels est de définir les exigences minimales pour garantir la durabilité des fonds tout en laissant une certaine flexibilité selon les objectifs de l'investisseur. La plupart des labels sur le marché sont de nature locale et promus par les autorités nationales.

Nous sommes convaincus qu'il est important que les stratégies de notre gamme de fonds d'investissement durable conservent une certification externe crédible de leurs caractéristiques durables, et ce, grâce au système de labellisation d'agences nationales indépendantes. Actuellement, plusieurs de nos fonds de la gamme durable reçoivent des labels et nous réexaminons régulièrement nos labels existants.

Le processus d'approbation d'un label pour notre gamme durable est le suivant :



Source : Fidelity International, 2022

Exclusions

Nous sommes convaincus que Fidelity bénéficie d'une capacité privilégiée à influencer les émetteurs en raison de sa taille et de sa réputation d'investisseur à long terme et axé sur la recherche. Nous possédons plus de 190 analystes qui ont une connaissance approfondie d'environ 4 000 émetteurs dans le monde. Ces qualités nous confèrent un excellent accès aux directions des émetteurs dans lesquels nous sommes investis et nous ont permis de nouer des relations de longue date avec eux. Ce faisant, Fidelity est en mesure d'avoir des dialogues constructifs avec les entreprises et de s'employer à générer d'excellents résultats ESG.

C'est pourquoi, en tant qu'actionnaires actifs, nous préférons nous engager plutôt qu'exclure.

Toutefois, Fidelity peut envisager l'exclusion d'émetteurs d'un univers d'investissement sur la base de critères ESG spécifiques. Nous adoptons une approche d'investissement durable fondée sur des principes et, dans ce cadre, nous inscrivons sur une liste d'exclusion à l'échelle de la société les émetteurs que nous considérons comme des investissements inadaptés. Lorsque nous décidons d'exclure un émetteur, nous nous appuyons sur des conventions internationales, ainsi que sur des recommandations des Nations Unies et d'autres réglementations internationales qui défendent les principes ESG. La liste d'exclusion à l'échelle de la société couvre les émetteurs aux activités liées aux armes controversées dont l'utilisation est interdite par des traités internationaux ou des conventions internationales.

Tous les fonds activement gérés par Fidelity International sont assujettis à la liste des exclusions s'appliquant à l'échelle de l'ensemble de Fidelity International.

Cette liste est révisée chaque trimestre et peut faire l'objet d'une évaluation ad hoc si nécessaire en cas d'évolution de la situation. De plus amples informations sont exposées dans notre [Politique d'exclusion](#).

Dans le cadre de notre approche ESG pour nos solutions et fonds diversifiés durables, lorsque nous évaluons les gérants tiers, nous analysons également leurs politiques d'exclusion et leur adéquation avec celle à l'échelle de Fidelity.

Fidelity dispose également d'un cadre d'exclusion pour diverses stratégies d'investissement, telles que les fonds durables et les fonds classés au titre de l'Article 8 du règlement SFDR, qui exclut les émetteurs exerçant des activités présentant de piètres caractéristiques ESG. En excluant ces émetteurs, nous pouvons contribuer à atténuer les PAI des émetteurs dans lesquels nous investissons en veillant à ce qu'ils respectent certains standards minimums et se comportent d'une manière conforme aux valeurs de l'investissement responsable.

Fidelity a créé le Exclusions Advisory Group (EAG) afin de fournir des conseils spécialisés au SIOC sur les mises à jour et/ou les modifications de la Politique d'exclusion à l'échelle de Fidelity International et du Cadre d'exclusion de la gamme durable (collectivement, les « Politiques d'exclusion »).

L'EAG est également chargé de présenter au SIOC, pour examen et approbation, tout ajout et/ou retrait potentiel des listes d'exclusion de Fidelity International, y compris la liste d'exclusion à l'échelle de la société, la liste d'exclusion normative et la liste d'exclusion fondamentale de la gamme SF (collectivement, les « Listes d'exclusion »).

En outre, l'EAG travaille avec l'équipe Investissement durable pour :

- Superviser chaque trimestre la mise en œuvre des listes d'exclusion, sur la base des informations qui leur sont fournies par l'équipe Investissement durable et les équipes de recherche financière dans toutes les classes d'actifs concernées.
- Donner des conseils sur l'ajout de nouveaux thèmes/secteurs dans les Listes d'exclusion et s'assurer qu'ils sont conformes aux Politiques d'exclusion et aux objectifs généraux des Politiques d'investissement durable de Fidelity.
- Suivre les tendances du secteur de la gestion d'actifs, les exigences réglementaires et les demandes des clients en ce qui concerne les demandes d'exclusions supplémentaires.
- Superviser les améliorations techniques introduites pour rationaliser le processus de mise à jour des Listes d'exclusion.
- Prodiguer des conseils sur les risques, la conformité et les obligations légales qui peuvent survenir de temps à autre en relation avec les Politiques d'exclusion et les Listes d'exclusion, comme exigé.

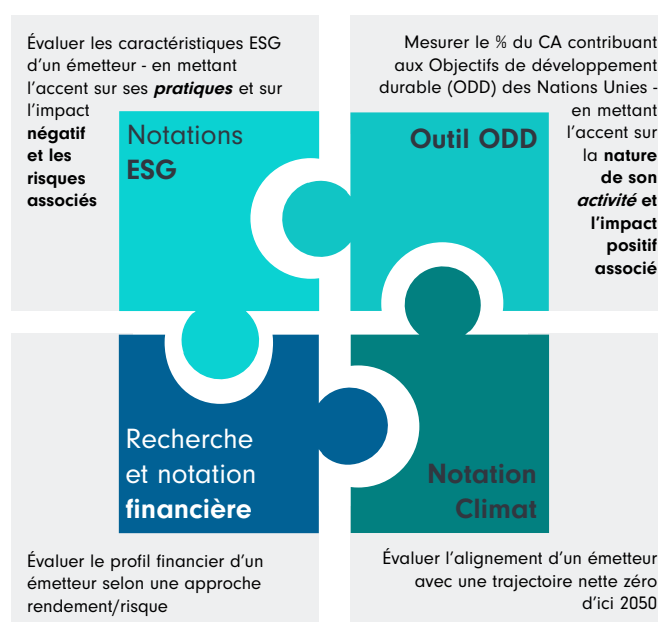
Vue d'ensemble des outils clés

Quatre notations et outils clés figurent au cœur de l'approche d'investissement durable de Fidelity. Ils s'appuient sur l'héritage de Fidelity en matière de recherche fondamentale, le concours de plus de 190 analystes financiers et l'expertise de l'équipe Investissement durable.

Dans cette section, nous donnons un aperçu des dispositifs suivants :

- Les Notations ESG (une évaluation de la gestion et de l'atténuation des risques ESG),
- L'Outil ODD (une évaluation de la contribution positive),
- La Notation Climat (l'alignement sur l'objectif « net zéro » d'ici 2050), et
- La revue ESG trimestrielle (une évaluation ex post de l'intégration des facteurs ESG et de la conformité du cadre).

Ces outils et processus sont des dispositifs clés de la mise en œuvre efficace de notre ambition d'investissement durable, parallèlement à nos processus de recherche financière et de notation.



Source : Fidelity International, 2022.

1. Notations ESG

La Notation ESG de Fidelity vise à fournir une évaluation prospective de la mesure dans laquelle les principales performances ESG d'un émetteur contribuent, ou sont une entrave, à la création de valeur à long terme pour les actionnaires. Les notations se distinguent par leur nature prospective et le fait qu'elles s'appuient principalement sur les échanges avec les entreprises et les travaux de recherche des analystes fondamentaux de Fidelity afin d'identifier et d'évaluer les risques ESG matériels d'un émetteur.

Nos Notations ESG sont entièrement intégrées au processus d'investissement de Fidelity et sont accessibles à tous les membres de l'équipe d'investissement via notre plateforme de recherche interne. Elles constituent une source d'information supplémentaire et un outil d'aide à la décision en matière d'investissement.

Les notations sont composées d'une combinaison d'indicateurs E, S et G qui visent à aborder les problématiques les plus matérielles dans chaque secteur, offrant ainsi une vision globale et prospective des pratiques ESG d'une entreprise. En 2021, nous avons lancé la deuxième version de nos Notations ESG en mettant à profit le succès de la première. La méthodologie de notre notation qui illustre l'évolution de l'approche de Fidelity en matière d'intégration des critères ESG, est fondée sur le principe de double matérialité et est axée sur les enjeux ESG à la fois du point de vue du risque commercial et des implications environnementales et sociétales des activités de l'entreprise.

La méthodologie est fondée sur quatre principes clés :

1. Mesurer les impacts absolus et intégrer les principes de la « double matérialité »

Notre notation est clairement définie pour mesurer la manière dont un émetteur gère les externalités ESG négatives et les risques commerciaux liés à son activité.

Au fur et à mesure que les émetteurs évoluent, passant du stade de « sensibilisé » à celui de « gestion à court terme », puis à celui de « gestion à long terme », leur score respectif augmente.

En envisageant un horizon temporel à long terme (10 ans), la matrice de matérialité pour chaque sous-secteur vise à appréhender un éventail plus large d'impacts externes majeurs, en intégrant ainsi les principes de « double matérialité » et de « matérialité financière ». L'accent mis sur les impacts absolus permet une comparaison des scores entre les secteurs et les zones géographiques.

2. Combiner des données quantitatives et qualitatives afin d'obtenir une vision prospective

Nous nous procurons des données quantitatives spécifiques et exhaustives pour procéder à nos évaluations des caractéristiques ESG. Nous complétons et enrichissons ensuite ces évaluations quantitatives généralement rétrospectives par des données qualitatives fournies par nos analystes spécialistes de la recherche fondamentale et durable. Cela permet de garantir que nos évaluations des profils ESG sont tournées vers l'avenir et se concentrent sur les enjeux matériels.

3. Détermination des indicateurs et de la matérialité en fonction des fondamentaux des émetteurs

Nous avons créé des matrices de matérialité sur mesure pour plus de 127¹ sous-secteurs. Chaque matrice est établie à partir d'une sélection et d'une pondération uniques de divers indicateurs ESG. L'objectif de cette granularité est de créer des ensembles d'indicateurs plus ciblés et plus pertinents pour chaque sous-secteur.

4. Résultats flexibles selon les cas d'utilisation

Les différents scores au niveau des indicateurs sont agrégés au niveau des piliers E, S et G, puis sont ensuite combinés pour donner une notation ESG globale au niveau de l'émetteur et des notations de trajectoire. Celles-ci, de même que les multiples données qualitatives et quantitatives qui aident à déterminer les notations, sont mises à la disposition de nos gérants de portefeuille, ce qui permet d'intégrer facilement des données ESG sophistiquées et détaillées dans les processus d'investissement.

En plus de nos propres notations, nous utilisons des fournisseurs externes de recherche et de notation tels que MSCI et ISS pour enrichir notre processus de recherche interne et pour la construction de nos fonds durables.

L'équipe de recherche au sein de notre franchise Multi Asset utilise un système de notation interne pour établir des scores ESG au niveau du fonds ou de la stratégie, en fonction de la capacité d'un gérant à créer de la valeur en tenant compte des risques et opportunités ESG.

Lorsqu'ils évaluent les caractéristiques durables d'une stratégie, les analystes se penchent sur quatre piliers : 1) la politique d'investissement ; 2) l'intégration de la recherche ESG dans le processus d'investissement ; 3) le profil ESG

quantitatif du portefeuille ; et 4) la qualité de l'engagement du gérant de portefeuille auprès des entreprises, des émetteurs et des investissements.

Toutes les stratégies couvertes par les analystes se voient attribuer une notation ESG allant de A à E à l'aide de cette approche.

2. Outil ODD

L'outil ODD (Objectif de Développement Durable) de FIL vise à fournir une évaluation de la contribution positive d'une entreprise aux enjeux environnementaux et sociaux. Il est destiné à compléter les Notations ESG de FIL qui fournissent une évaluation de la gestion par une entité des incidences négatives résultant d'enjeux ESG.

Notre objectif est de fournir une analyse distincte des aspects positifs et négatifs auxquels une entreprise peut être exposée, afin d'éviter que la valeur engendrée par un risque ne soit neutralisée par une contribution positive sans lien (par exemple, une mauvaise gouvernance d'entreprise et la rupture catastrophique d'un barrage ne sont pas atténuées par la vente de produits contribuant à la transition énergétique).

Les principaux cas d'utilisation des résultats du modèle sont les suivants :

- **Evaluation au niveau de l'entreprise et de l'entité** - Le modèle fournit une évaluation du pourcentage du chiffre d'affaires d'un émetteur qui contribue à chaque ODD. Ces données peuvent être utilisées pour définir un univers d'investissement thématique.
- **Publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)** - En vertu du règlement SFDR, nous sommes tenus d'identifier les émetteurs qui contribuent à un résultat environnemental ou social positif. L'Outil ODD est un élément clé de ce processus.
- **Reporting** - L'Outil ODD permet de rendre compte à nos clients de la contribution des investissements d'un fonds aux ODD, de manière uniforme et évolutive.

L'Outil ODD comporte trois grandes étapes :

1. **Identifier les cibles et les indicateurs des ODD « investissables »**
Sur les 169 cibles et 231 indicateurs qui œuvrent à la réalisation des 17 ODD, nous avons identifié 51 cibles et 66 indicateurs auxquels nous pensons que les entreprises peuvent contribuer grâce à leurs produits et services. Cela constitue l'ensemble des objectifs ou des résultats par rapport auxquels nous évaluons l'activité d'une entité.
2. **Établir une correspondance entre les cibles, les indicateurs ESG et les catégories de chiffre d'affaires de FactSet RBICS**
Fidelity a évalué et mis en correspondance les plus de 1 800 activités du système de classification des industries commerciales de FactSet Revere (RBICS) avec la liste des cibles et indicateurs des ODD

¹Au 30 septembre 2022.

« investissables » identifiés à l'Étape 1 ci-dessus. Ce processus a abouti à la mise en correspondance de chaque activité avec l'une des cinq classifications :

1. Contribution - Contribue aux ODD en toutes circonstances.
2. Contribution conditionnelle - Contribue aux ODD dans certains pays/certaines zones géographiques où un écart important subsiste pour atteindre un ODD donné.
3. Contribution potentielle - Peut contribuer aux ODD, mais la catégorie de chiffre d'affaires n'est pas assez granulaire pour permettre une évaluation définitive de la contribution, ou la contribution de l'activité est subordonnée à l'adoption de pratiques durables. Dans les deux cas, une confirmation qualitative propre à l'émetteur est requise.
4. Absence de contribution - Ne contribue pas aux ODD.
5. Préjudice - Cause un préjudice à la poursuite des ODD (par exemple, le tabac).

3. Agrégation des contributions au niveau des activités pour chaque entité

La dernière étape du processus consiste à agréger les contributions de chaque activité pour chaque entité. Elle est calculée comme la somme pondérée du chiffre d'affaires de chaque activité et permet de déclarer que « x % des activités d'une entité contribuent aux ODD ».

Les principes sur lesquels repose notre approche s'inspirent de la Taxonomie de l'UE et sont décrits ci-dessous :

1. **Contribution matérielle** - Nous cherchons à identifier les émetteurs qui contribuent de façon matérielle aux cibles et indicateurs de chacun des ODD. Cela influence notre préférence pour se concentrer sur les produits et services (l'activité d'une entité) lors de la détermination de la contribution d'une entité, par opposition à l'alignement opérationnel (les pratiques d'une entreprise).
 - Par exemple, notre modèle évalue que des produits tels que les dispositifs médicaux ont une contribution plus importante et délibérée à l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) qu'une contribution opérationnelle telle que la fourniture d'un environnement de travail sûr pour les employés, ce qui est considéré comme une norme minimale pour un comportement d'entreprise approprié.
 - Nous reconnaissons que, dans certains cas, l'alignement opérationnel est en phase avec la réalisation d'une cible d'un ODD (par exemple, la promotion de l'égalité des sexes, les pratiques d'emploi inclusives) et, dans des circonstances spécifiques, nous pouvons considérer qu'une entreprise contribue à un ODD sur la base de son fonctionnement opérationnel au cas par cas.
2. **Cibles et indicateurs** - Les ODD ont une large portée et comprennent des cibles et des indicateurs qui nécessitent une intervention des pouvoirs publics. Ce faisant, nous ne prenons en considération qu'un sous-ensemble d'indicateurs auxquels les entreprises peuvent contribuer.

3. **Activité économique** - Nous évaluons la contribution d'une entité à un ODD de manière proportionnelle au niveau de l'activité. Cette approche est cohérente avec celle de la Taxonomie de l'UE et permet de déclarer que « x % des activités d'une entité contribuent à la réalisation des ODD ».
4. **Chiffre d'affaires** - Nous utilisons le chiffre d'affaires comme approche par défaut pour établir la correspondance entre les activités avec les ODD. Mais, nous reconnaissons que les dépenses d'investissement ou les dépenses d'exploitation peuvent, dans certains cas, donner une meilleure compréhension de la contribution future d'un émetteur aux ODD. La contribution des dépenses d'investissement ou des dépenses d'exploitation aux ODD peut être calculée manuellement et utilisée lorsque cela s'avère plus pertinent.
5. **Chaîne de valeur** - Nous considérons que les émetteurs qui sont des fournisseurs de composants essentiels ou de matières premières pour une utilisation finale qui favorise la réalisation d'un ODD contribuent également à cet ODD. C'est par exemple le cas des fabricants de modules / semi-conducteurs pour l'énergie solaire photovoltaïque.

Intégration d'informations qualitatives

Les modèles de classification quantitatifs sont un outil utile pour identifier la contribution aux ODD et faciliter la couverture d'un grand nombre d'entités. Toutefois, un modèle ODD quantitatif est limité par des données imparfaites et une décomposition des chiffres d'affaires insuffisamment granulaire.

Il est donc nécessaire d'intégrer les éclairages qualitatifs des analystes financiers et des gérants de portefeuille afin d'améliorer la pertinence du modèle.

Obligations vertes et thématiques

Les obligations vertes et thématiques font l'objet d'une évaluation alternative basée sur l'utilisation du produit de l'émission et ne reposent pas uniquement sur une évaluation de l'émetteur. Si les obligations thématiques (vertes, sociales) répondent aux normes minimales au regard de l'utilisation du produit (alignement sur les ODD / décarbonation), de la vérification / la « second party opinion » et de leur émetteur, elles sont considérées comme des investissements durables.

Les obligations liées au développement durable dont le produit de l'émission est destiné à être utilisé pour des besoins généraux sont évaluées en fonction de la composition globale du chiffre d'affaires de l'émetteur et de ses caractéristiques ESG.

3. Notation Climat

En vue de faciliter notre évaluation de la transition d'un émetteur vers des émissions nettes zéro, nous avons élaboré une Notation Climat qui évalue l'alignement d'un émetteur sur les objectifs de l'Accord de Paris.

Les critères d'évaluation couvrent trois domaines clés :

- **Émissions actuelles** : cette évaluation permet de déterminer si l'émetteur a publié ses émissions de gaz à effet de serre (GES) relevant des Scopes 1 et 2, s'il a l'intention de publier

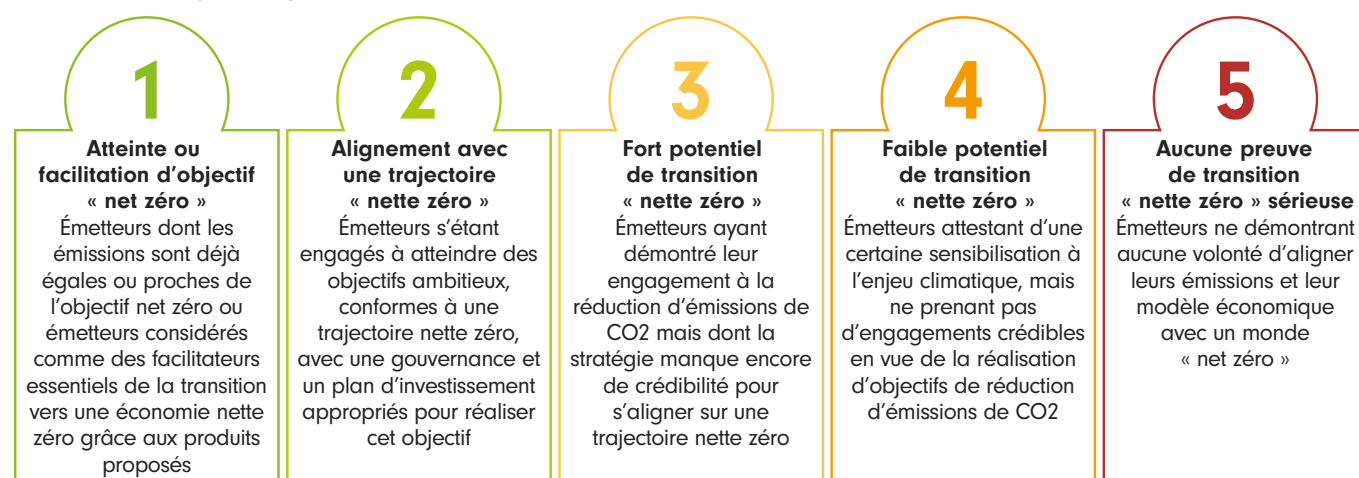
ses émissions relevant du Scope 3 et si l'intensité actuelle de ses émissions est compatible avec l'objectif d'émissions nettes zéro à l'échelle mondiale d'ici 2050.

- **« Net zéro »** : cette évaluation porte sur les ambitions et les objectifs de l'émetteur en matière d'émissions nettes de GES et de réduction des émissions de carbone.
- **Gouvernance** : cette évaluation consiste à analyser les plans de rémunération des dirigeants liés à des ambitions climatiques, les responsabilités de gouvernance en matière de climat au niveau de la direction et les comités du conseil d'administration chargés de superviser les politiques relatives au changement climatique.

Pour les secteurs à fort impact, des critères supplémentaires peuvent être inclus afin de s'adapter aux exigences spécifiques de certains secteurs où la réduction des émissions de carbone est un objectif complexe en vue d'atteindre des émissions nettes zéro.

La Notation Climat ne repose pas sur un modèle ou un scénario unique de dérèglement climatique et l'évaluation réalisée tient compte d'un large éventail de sources de données, comme notamment : les émissions actuelles et anticipées, les données du Carbon Disclosure Project, les données climatiques d'ISS, les données climatiques de MSCI, l'initiative Science-Based Target, le référentiel Climate Action 100+ et le scénario net zéro de l'AIE publié en 2021.

Une fois que toutes les données pertinentes sont collectées et analysées pour chacun des critères, elles sont utilisées pour déterminer le degré d'alignement d'un émetteur sur l'objectif net zéro sur la base de l'échelle exposée ci-dessous :



Source: Fidelity International, 2022.

Une évaluation des positions d'un fonds dans le cadre de la Notation Climat, ainsi que l'empreinte carbone et l'intensité carbone au niveau du fonds, sont incluses dans la Revue ESG trimestrielle pour les fonds classés au titre des Articles 8 ou 9 du règlement SFDR, ainsi que pour les fonds de la gamme SF (se reporter à la section ci-dessus pour de plus amples détails).

4. Revues ESG trimestrielles (Quarterly Sustainability Reviews, QSR)

Tous les portefeuilles sont soumis à une revue trimestrielle approfondie avec des membres de la direction. Au cours de celle-ci, chaque aspect du fonds en question est examiné, comme notamment le profil de risque, la volatilité, la performance, le positionnement et les différentes positions du portefeuille. Comme nous l'avons mentionné plus haut dans cette section, nous avons mis en place des revues ESG trimestrielles (Quarterly Sustainability Reviews, QSR), également dirigées par des membres de la direction / Directeur des Investissements en collaboration avec l'équipe Investissement durable, afin de garantir que les gérants de portefeuille soient tenus responsables par leur Directeur des Investissements de la manière dont l'investissement durable est intégré au sein de leurs processus d'investissement et dans la gestion de leurs risques.

La QSR prend la forme d'une analyse quantitative et qualitative des réalisations (passées) et des aspirations (à venir) d'un fonds au regard des enjeux ESG. Elle est destinée

à mesurer et à suivre les progrès du fonds et des gérants en matière d'intégration des indicateurs ESG.

Les QSR ont pour objectif de démontrer comment les caractéristiques ESG sont intégrées dans la construction du portefeuille du fonds et comment elles influencent les décisions d'investissement.

Le cas échéant, il est demandé au gérant de portefeuille de fournir les raisons pour lesquelles il n'atteint pas ses objectifs ESG et les conclusions de cette revue trimestrielle contribuent à faciliter le reporting destiné aux clients et la communication avec ces derniers. Dans cette optique, la QSR vise à fournir un « tableau de bord » des indicateurs ESG qui peuvent être utilisés pour :

- 1) dresser un bilan de santé ESG basé sur des exigences internes ;
- 2) évaluer l'exposition au risque à des fins de conformité aux labels externes et aux obligations réglementaires ;
- et 3) susciter une discussion sur le risque de réputation et explorer les possibles domaines d'interrogation des clients.

Le périmètre ciblé du processus des QSR englobe tous les fonds de la gamme SF, tous les fonds classés au titre des Articles 8 et 9 du règlement SFDR et peut être élargi pour couvrir des mandats durables spécifiques.

D. Actionnariat actif, influence et vote par procuration

Chez Fidelity, nous avons bien conscience que pérenniser notre position privilégiée en tant que l'une des plus importantes sociétés de gestion d'actifs au monde dépend de notre capacité à continuer de satisfaire ou dépasser les attentes sans cesse croissantes des investisseurs en matière d'investissement durable. À cette fin, notre taille et notre envergure nous confèrent un accès unique aux entreprises et nous considérons qu'il est de notre obligation fiduciaire de s'en servir pour influencer les comportements des entreprises en vue de générer de meilleures performances financières à long terme. Dans le droit-fil de nos convictions en matière d'investissement durable mentionnées plus haut, nous sommes convaincus qu'un comportement plus durable des entreprises favorise de meilleurs résultats financiers à long terme et nous avons élaboré un ensemble de principes directeurs et de meilleures pratiques que nous nous souhaitons voir être adopté par les émetteurs. Ceux-ci intègrent les principes de la double matérialité ; les entreprises doivent comprendre et gérer leurs expositions, ainsi que leurs impacts. Notre approche et nos attentes à l'égard des entreprises sur de larges thématiques sont exposées ci-dessous.

Engagement

S'engager auprès des émetteurs sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance financièrement matérielles reflète notre conviction selon laquelle un actionnariat actif peut contribuer à la pérennité d'un émetteur et aider à générer des performances positives pour les investisseurs.

Des initiatives d'engagement sont décidées pour les raisons suivantes : mieux comprendre les pratiques ESG d'un émetteur afin d'éclairer davantage nos décisions d'investissement ; identifier, atténuer ou éviter les PAI des émetteurs en portefeuille (se reporter à la section C) ; et utiliser notre influence pour améliorer les pratiques ESG des émetteurs dans lesquels nous sommes investis ou auxquels nous prêtons de l'argent.

Pour nos fonds diversifiés, l'engagement se fait au niveau de la stratégie par le biais de l'équipe de recherche et des gérants de portefeuille. Ils ciblent des éléments attestant d'un engagement proactif sur des enjeux ESG et s'accompagnant de résultats mesurables.

L'identification des opportunités d'engagement

Nous entretenons un dialogue permanent avec la direction des émetteurs en portefeuille. Des réunions formelles rassemblant des gérants de portefeuille et des analystes sont généralement organisées avec les émetteurs dans

lesquels nous sommes investis au moins deux fois par an. Outre ces réunions régulières avec les émetteurs, il existe diverses possibilités d'engagement ESG au cas par cas, comme notamment les suivantes :

- La réponse à une controverse ou un événement indésirable, ou une préoccupation signalée par l'un de nos analystes financiers ou de nos gérants de portefeuille (par exemple, sur le plan stratégique ou de la gouvernance).
- Les entreprises signalées par nos analystes au cours de l'évaluation en vue de l'établissement de leur Notation ESG comme étant de bonnes candidates à l'engagement (par exemple, une exposition à des risques ESG ou de mauvaises performances au regard d'indicateurs relatifs aux PAI).
- Les émetteurs détenus au sein de notre gamme de produits et de stratégies durables donnent lieu à un programme d'engagement plus systématiquement ciblé.
- Notre équipe Investissement durable procède à des engagements thématiques sur des sujets d'investissement durable spécifiques. Nous choisissons les sujets principalement en fonction de l'urgence des problématiques concernées, de l'alignement avec notre stratégie d'investissement durable et de la contribution des clients et de l'équipe d'investissement.
- Les émetteurs peuvent solliciter notre concours sur un événement spécifique (par exemple, une fusion-acquisition ou une introduction en bourse). Notre équipe

juridique liée aux investissements et notre équipe dédiée aux marchés de capitaux apportent leur concours aux initiatives d'engagement pour lesquelles il existe un risque de collecter des informations privilégiées et non publiques.

- Nous pouvons également nouer le dialogue de manière proactive avec des émetteurs sur des questions liées au vote des actionnaires qui surviennent au cours de notre processus de vote, ou nous pouvons consulter de manière réactive les émetteurs sur des questions liées au vote.
- Dans le cadre de la gestion obligataire, l'engagement peut intervenir lors de la phase de pré-investissement. Pour les obligations dont l'évaluation est basée sur l'« utilisation du produit » de l'émission, telles que les obligations vertes et sociales, nous pouvons nous engager en vue d'assurer une allocation de capital responsable, tandis que nous pouvons nous engager auprès des émetteurs après l'émission d'obligations liées au développement durable afin de nous entretenir de l'ambition des ICP clés associés et de leurs progrès vers la réalisation de ces derniers, ainsi que pour encourager les émetteurs à rendre plus ambitieuse leur stratégie ESG.

Notre approche d'engagement

Une fois que nous avons identifié une opportunité d'engagement, nous pensons que la meilleure approche prend la forme d'un dialogue constructif avec les émetteurs de manière à expliquer nos convictions et nos attentes, ainsi qu'à encourager des changements de comportement à long terme. La réputation d'investisseur à long terme et axé sur la recherche de Fidelity nous confère un accès privilégié aux émetteurs du monde entier, ce qui nous a permis de nouer des relations de longue date et, ce faisant, d'avoir des dialogues constructifs avec les entreprises et de s'employer à générer de meilleurs résultats ESG. C'est pourquoi nous pensons que l'engagement via un dialogue constructif est souvent un meilleur moyen pour nous que l'exclusion de favoriser le changement et qu'il est davantage susceptible d'aboutir à de meilleurs résultats pour nos clients.

Notre processus d'engagement est clairement défini et transparent, de même qu'il comprend des objectifs réguliers, des étapes, des délais et des issues permettant d'en mesurer la réussite.

Le suivi du progrès

L'engagement est un processus continu de dialogue constructif avec un émetteur. Afin de suivre les progrès dans le temps, nous consignons toutes les initiatives d'engagement sur notre plateforme de recherche interne et à laquelle toutes les équipes d'investissement ont accès. Cette transparence nous permet ainsi d'apprendre au travers des engagements dans différents secteurs, différents thèmes et différentes classes d'actifs, enrichissant par là même nos connaissances.

Les engagements peuvent avoir des durées différentes selon l'importance et l'urgence de la problématique ESG discutée et les résultats (ou les absences de résultats) de nos engagements sont exprimés par nos analystes dans nos Notations ESG.

L'engagement thématique

En plus des initiatives d'engagement auprès de différents émetteurs, nous identifions également des problématiques qui concernent plusieurs émetteurs ou secteurs. L'équipe Investissement durable a lancé un programme d'engagement thématique en 2018 destiné à accélérer les progrès sur des questions ESG prioritaires touchant plusieurs émetteurs dans lesquels nous avons des intérêts financiers actuels ou potentiels. Chaque thème est étayé par un ensemble spécifique d'objectifs et de grandes étapes qui est suivi dans le temps. La stratégie d'engagement thématique ESG est axée sur les thèmes pour lesquels nous estimons qu'il est particulièrement souhaitable du point de vue financier de favoriser une meilleure performance ; par exemple, les enjeux ESG qui présentent une grande matérialité financière ou qui font l'objet d'une forte impulsion réglementaire. Cela inclut les thèmes qui posent des risques systémiques et qui, en tant que tels, nécessitent un engagement à l'échelle de l'ensemble du portefeuille.

En 2022, nous avons créé un Groupe de surveillance des engagements thématiques (Thematic Engagement Oversight Group, TEOG) afin de superviser les activités d'engagement ESG thématiques de Fidelity. Le TEOG est composé de membres expérimentés des équipes de recherche et Investissement durable, de représentants d'autres services et de responsables de l'engagement. En sa qualité de groupe de travail, le TEOG apporte son concours au SIOC en aidant à suivre les progrès des engagements, identifier les priorités futures en matière d'engagement, partager les meilleures pratiques et faire mieux connaître les activités d'engagement de Fidelity en interne et en externe.

La collaboration

Fidelity entretient des relations étroites avec de nombreuses parties prenantes afin de nous aider à guider les sociétés dans lesquelles nous investissons. Lorsque cela est approprié et permis par la loi, nous sommes disposés à envisager des initiatives d'engagement collectives, souvent via des organismes collaboratifs.

Les facteurs déterminant la conduite ou non d'initiatives d'engagement collectives incluent l'identité des autres principaux investisseurs, la taille relative des participations détenus par ces derniers et la nécessité d'une telle approche collective afin d'aider à obtenir une issue satisfaisante.

Les sujets adaptés à un engagement collectif incluent notamment la nécessité d'un changement au sein de la direction et/ou du conseil d'administration, la stratégie, la structure du capital, les fusions-acquisitions, les droits

des actionnaires, la prise en compte du risque climatique, ainsi que des problématiques sociales telles que l'inclusion numérique, la diversité et l'esclavage moderne.

En tant qu'une des plus importantes sociétés de gestion de portefeuille à l'échelle mondiale, notre équipe travaille également en étroite collaboration avec des responsables politiques, des groupes du secteur de la gestion d'actifs et des organisations non gouvernementales afin d'améliorer les comportements durables des entreprises à travers le monde. Cela peut prendre la forme d'un dialogue direct, d'une réponse à des demandes de consultation publique ou d'autres cadres de consultation.

Fidelity est un membre ou dispose la licence d'un large éventail d'associations et d'initiatives (se reporter à la section H), notamment :

- **Gouvernance d'entreprise** - Nous occupons des fonctions au sein de l'Investment Association, du Panel on Takeovers and Mergers, de la Confederation of British Industry et siégeons au conseil d'administration de l'International Corporate Governance Network.
- **Esclavage moderne** - Nous siégeons au Comité de pilotage et coprésidons Workstream 2 (engagement) d'Investors Against Slavery and Trafficking Asia Pacific (IAST APAC).
- **Changement climatique** - Nous figurons parmi les principaux investisseurs actifs dans le cadre d'engagements collaboratifs de Climate Action 100+ et nous présidons le groupe de travail « Engagement and Policy » de l'Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC).
- **Associations du secteur de la gestion d'actifs** - Nous siégeons au conseil d'administration de la Responsible Investment Association Australasia (RIAA) et coprésidons l'Asia Asset Management ESG Committee au sein de l'Asia Securities Industry & Financial Markets Association (ASIFMA).

Nous sommes également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies, du UK Stewardship Code, de l'EFAMA Stewardship Code, du Japanese Stewardship Code, des Taiwan's Stewardship Principles for Institutional Investors et des Hong Kong Principles of Responsible Ownership.

Le vote par procuration

Notre approche en matière de vote

Mettre à profit nos droits en tant qu'actionnaires, y compris via le vote, peut améliorer la performance et réduire le risque des investissements dans le temps. À chaque fois que cela est possible, il est dans notre politique de voter pour les assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous sommes investis.

En de rares occasions, nous pouvons décider de ne pas soumettre un vote lorsque nous estimons que les coûts

excèdent les bénéfices associés. Nous prenons aussi en compte les conditions particulières qui prévalent au sein de l'émetteur concerné et les meilleures pratiques du marché local qui sont applicables.

Notre approche et notre politique en matière d'exercice des droits de vote respectent toutes les lois et les réglementations applicables, de même qu'elles sont en accord avec les objectifs d'investissement des différents portefeuilles.

Il est de la responsabilité de l'équipe Investissement durable de surveiller tous les conflits d'intérêts possibles relatifs au vote par procuration. Dans les cas où un fonds détient un investissement dans plus d'une partie participant à une transaction, nous agissons toujours dans l'intérêt dudit fonds. Lorsqu'il existe un conflit avec nos propres intérêts, nous votons conformément à la recommandation de nos conseillers en matière de procuration, Institutional Shareholder Services (ISS), ou nous nous abstenons de voter en l'absence de recommandation. Veuillez consulter la [Politique en matière de conflits d'intérêts de Fidelity](#) pour de plus amples informations.

Nous encourageons les conseils d'administration à consulter les actionnaires à l'avance au lieu de risquer de proposer en assemblées générales des résolutions susceptibles d'être rejetées. En fonction de la taille de notre participation, lorsque notre opinion diffère de celle du conseil d'administration, nous cherchons alors à entamer le dialogue avec ce dernier au plus tôt pour tenter de résoudre ces divergences de points de vues.

Nous publions sur notre site Internet nos votes sur les 12 derniers mois et ces informations sont mises à jour tous les trimestres. Des rapports de vote trimestriels sont fournis aux clients institutionnels, ainsi qu'un rapport annuel plus détaillé de gouvernance et d'engagement.

Fidelity utilise un programme de prêt de titres limité par l'intermédiaire d'un prestataire tiers. Si nous ne rappelons généralement pas les actions pour les votes ordinaires, nous le faisons toutefois lorsque cela est dans l'intérêt des clients. Tel est le cas pour des votes avec une portée économique ou stratégique majeure pour l'entreprise, des votes dont nous anticipons qu'ils ne pourront pas être départagés ou qu'ils seront controversés, des votes où nous sommes en désaccord avec la direction ou des votes où nous n'avons pas suffisamment de visibilité pour porter un jugement opportun et éclairé. Nous n'empruntons pas d'actions dans le but d'obtenir des votes supplémentaires.

La mise à jour de nos [Principes et directives de vote](#) a introduit de nouvelles politiques mondiales sur le changement climatique et la diversité de genre, illustrant ainsi notre conviction selon laquelle ces questions présentent des risques systémiques et nécessitent donc une réponse actionnariale active à l'échelle de l'ensemble du portefeuille, s'accompagnant d'une collaboration à chaque fois que cela est possible. Notre politique de vote est destinée à favoriser la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à un niveau

bien inférieur à 2°C. Elle vise également à encourager la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration et tient compte des recommandations de certaines initiatives de premier plan en matière de représentation féminine. Il s'agit de problématiques mondiales qui nécessitent une réponse à l'échelle de l'ensemble du portefeuille et s'accompagnant d'une collaboration à chaque fois que cela est possible. Nous nous engageons auprès des entreprises sur ces thématiques qui sont, selon nous, des enjeux environnementaux et sociaux importants nécessitant des améliorations urgentes et substantielles. Nous n'apportons pas notre soutien aux conseils d'administration des entreprises qui ne répondent pas à nos attentes.

Nos attentes à l'égard des entreprises

La responsabilité environnementale

Nous attendons des émetteurs qu'ils gèrent de manière responsable les dépendances et les incidences environnementales qui les touchent et qu'ils soient capables d'identifier les facteurs qui sont importants pour leurs activités. La responsabilité environnementale comprend un large sous-ensemble de thèmes, dont le changement climatique, la biodiversité et les principes de la transition juste.

Le changement climatique

Le changement climatique est l'un des risques les plus importants auxquels le monde est confronté à l'heure actuelle. Il a un impact sur la nature même des grandes industries dans lesquelles nous investissons et, à ce titre, tous les émetteurs doivent y accorder une attention prioritaire.

Il ne s'agit pas seulement d'éviter les risques ; la transition vers une société bas carbone offre une multitude de nouvelles opportunités pour les émetteurs et les technologies innovantes.

Les gérants d'actifs performants identifieront les émetteurs qui aident la société à atténuer le changement climatique ou à s'y adapter par rapport à ceux qui n'opèrent pas suffisamment leur transition.

Nous attendons des émetteurs dans lesquels nous sommes investis qu'ils mettent en place des politiques visant à réduire leurs émissions de carbone et autres gaz à effet de serre (GES). Ils doivent également être en mesure de respecter une éventuelle réglementation sur le changement climatique, par exemple par la gestion de leur mix énergétique (la proportion d'énergie fournie par les combustibles fossiles, les énergies renouvelables, le nucléaire et d'autres types d'énergie), une stratégie de réduction des émissions relevant du Scope 3 (émissions de GES échappant au contrôle direct d'un émetteur, mais faisant partie de sa chaîne de valeur) et des hypothèses sur le prix du carbone.

Nos Principes et Directives de vote identifient explicitement les normes minimales que nous attendons des émetteurs,

notamment en fixant et publiant des objectifs ambitieux alignés sur l'Accord de Paris signé à l'issue de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21).

Les attentes exprimées dans notre politique de vote au regard du climat s'appliquent à tous les émetteurs dans lesquels nous investissons et s'étendent à d'autres classes d'actifs que les actions, comme les obligations et les actifs privés, pour lesquels nous pouvons ne pas détenir de droits de vote.

Fidelity est membre de la Net Zero Asset Managers Initiative et s'est engagée à réduire de moitié l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'ici 2030, par rapport à un niveau de référence de 2020, et à atteindre l'objectif « net zéro » d'ici 2050 (pour nos positions sur des actions et des obligations d'entreprises ; nous avons fixé des objectifs spécifiques de réduction des émissions pour l'immobilier et notre solution d'épargne-retraite FutureWise).

Cet objectif est compatible avec une trajectoire 1,5 degré, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons élaboré une politique d'investissement climat pour nous aider à atteindre cet objectif. Nous sommes convaincus qu'elle sera efficace pour atténuer les risques liés au climat et réduire les émissions dans le monde réel, en travaillant aux côtés des clients qui nous confient leurs capitaux et des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Veuillez également vous reporter à notre Notation Climat à la section C.

Nous avons également pour objectif d'atteindre des émissions nettes zéro pour l'ensemble des activités de Fidelity d'ici 2030. Fidelity a publié son deuxième rapport conforme aux recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), en s'appuyant sur un référentiel initial établi fin 2020. Le rapport couvre les quatre piliers de la TCFD : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques et Mesures et objectifs. Il examine comment les différents risques et opportunités liés au changement climatique influent sur les marchés financiers, le développement des produits et les activités des entreprises à court, moyen et long terme. Le rapport met en évidence trois domaines dans lesquels Fidelity a fait des progrès notables :

- La politique d'investissement climat de Fidelity, qui définit nos engagements et nos objectifs en matière de climat, s'est focalisée sur les classes d'actifs traditionnelles ;
- L'intégration des risques et des opportunités propres au changement climatique dans notre franchise immobilier ;
- Le développement d'un cadre de recherche en vue d'évaluer l'impact macroéconomique du changement climatique et l'intégrer dans l'allocation d'actifs.

La transition juste

La transition vers une société bas carbone offre une multitude de nouvelles opportunités, mais risque également de générer de nombreux oubliés. En tant que

fournisseurs de capitaux, il nous appartient de contribuer au financement de la transition en prenant en considération ses conséquences sur les personnes les plus vulnérables : les travailleurs, les communautés et les consommateurs, en particulier dans les pays émergents.

Fidelity privilégie l'allocation de capitaux à des solutions climatiques, ainsi que l'engagement plutôt que le désinvestissement dans les secteurs à fortes émissions, afin de guider les entreprises vers une transition ordonnée et qui ne laisse personne de côté. Nous ciblons les plus gros émetteurs via des initiatives d'engagement liées à la transition, en nous focalisant dans un premier temps sur le charbon thermique car il représente la plus grande possibilité de réduire les émissions de carbone au cours de la prochaine décennie, puis en nous tournant dans un second temps vers les groupes de services collectifs et les producteurs d'électricité qui dépendent du charbon thermique.

Nous avons pour objectif d'éliminer progressivement l'exposition de nos portefeuilles au charbon thermique dans les pays de l'OCDE d'ici 2030 et au niveau mondial d'ici 2040.

Le secteur privé a un rôle clé à jouer pour faciliter le passage vers une énergie propre, d'une manière qui offre de véritables alternatives à la production d'électricité de base dans les nombreux pays qui restent dépendants des combustibles fossiles, tout en tenant compte des difficultés sociales pour les travailleurs, les communautés et les consommateurs touchés par la transition.

La biodiversité

Notre système économique et les bienfaits que nous en retirons dépendent fortement du capital naturel de la Terre dont nous dégageons des services écosystémiques essentiels. Le capital naturel est un système dynamique complexe dans lequel la biodiversité interagit avec l'environnement non vivant défini par des paramètres hydrologiques, géologiques, chimiques, climatiques et géographiques.

Les services écosystémiques englobent les bienfaits que le capital naturel procure à l'homme, notamment les services d'approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien. Le cycle des nutriments, le cycle de l'eau, la production de biomasse et la fourniture d'habitats sont des exemples de ces services essentiels dont dépend l'économie mondiale. Les modèles économiques traditionnels n'ont pas réussi à rendre efficacement compte de la valeur de ces services, ce qui a conduit à une telle surexploitation que, dans certains cas, ces services sont épuisés.

La biodiversité, c'est-à-dire la variété et le nombre d'espèces vivantes sur terre, est un élément clé du capital naturel. Depuis 1970, on estime que la biodiversité a reculé de 68 %. D'autre part, on estime que près de 50 % du PIB mondial dépend modérément ou fortement de la nature.

La préservation de la biodiversité et, à terme, l'inversion de son érosion sont donc essentielles pour garantir la

prospérité à long terme de l'économie mondiale. En outre, la perte de biodiversité et le changement climatique sont étroitement liés. Le changement climatique est l'une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité et devrait en devenir le principal facteur au cours des prochaines décennies, surtout dans les régions tropicales. D'autre part, la préservation de la biodiversité et du capital naturel peut jouer un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique.

Étant donné la dépendance des services écosystémiques pour le fonctionnement de l'économie mondiale, nous attendons des émetteurs qu'ils comprennent leurs dépendances et leurs incidences sur la biodiversité. Les émetteurs se doivent de réaliser des évaluations de l'impact sur la biodiversité de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement et, le cas échéant, de s'engager à atteindre une déforestation nulle dans des délais précis.

Cela s'applique à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, des producteurs de matières premières présentant un risque de déforestation, telles que l'huile de palme, le bœuf, le soja, le bois et la pâte à papier, aux fabricants de produits alimentaires, aux produits de grande consommation, ainsi qu'aux principaux facilitateurs, tels que les institutions financières. Le cas échéant, nous attendons des entreprises qu'elles cherchent à obtenir la certification de normes de durabilité multipartites pertinentes, telles que le FSC (Forest Stewardship Council) ou la RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil), ou qu'elles y adhèrent d'une autre manière.

La biodiversité est complexe à mesurer et à agréger au niveau des différents émetteurs. Contrairement au changement climatique qui peut être mesuré à l'aide de données sur les émissions de GES, il n'existe actuellement aucune mesure standard et unique pour mesurer la biodiversité. La biodiversité est un concept spécifique à un lieu et à multiples facettes, qui englobe une série de pressions, de conséquences et de dépendances à travers la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise, lesquelles doivent toutes être prises en compte pour comprendre pleinement son exposition.

Il est essentiel d'envisager la biodiversité sous un double angle : comprendre à la fois les impacts et les dépendances d'une entreprise sur le capital naturel au travers de sa chaîne d'approvisionnement.

Les dépendances vis-à-vis de la biodiversité font référence aux services écosystémiques dont une entreprise dépend pour préserver son modèle économique, ses produits et ses services. Les impacts font référence aux conséquences de la surexploitation de ces services écosystémiques essentiels.

La biodiversité est explicitement appréhendée dans notre système propriétaire de Notations ESG pour les secteurs où nos analystes fondamentaux estiment qu'elle représente un risque matériel. En outre, d'autres facteurs ayant un impact sur la biodiversité sont également pris en compte dans notre approche et nos décisions d'investissement. Nous

attendons des émetteurs en portefeuille qu'ils minimisent les externalités négatives causées par leurs activités, dont notamment la consommation d'eau et la bonne gestion de l'eau, la gestion des déchets, la qualité des produits, la sécurité chimique et la déforestation.

Outre les engagements de Fidelity en matière de biodiversité (par exemple, la volonté de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éliminer les activités de déforestation liées aux matières premières agricoles dans les entreprises présentes dans nos portefeuilles et dans nos activités de financement d'ici 2025), nous avons lancé plusieurs engagements thématiques liés à la biodiversité auprès d'entreprises issues de secteurs problématiques (par exemple, le bœuf, le soja, le papier et la pâte à papier, l'huile de palme, les plastiques à usage unique) afin d'évaluer les risques et les meilleures pratiques en vue de favoriser la définition d'objectifs et l'intégration de la biodiversité.

Ces engagements nous permettent d'aborder un certain nombre de sujets avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis :

- L'évaluation de la matérialité liée à la nature tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- L'amélioration du suivi et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement, y compris l'installation de solutions technologiques au sein des activités dans le but d'améliorer l'efficacité et le contrôle.
- La fixation d'engagements limités dans le temps, étayés par des politiques claires et détaillées en matière de biodiversité.

L'économie circulaire

Le modèle industriel mondial dominant est un modèle linéaire à sens unique de production et de consommation : « extraire - fabriquer - consommer - jeter ». La croissance économique est nourrie par l'extraction et la transformation des matériaux de la terre pour produire des biens qui sont vendus aux consommateurs. Une fois que ces biens sont utilisés, ils sont jetés ou incinérés comme des déchets. Ce modèle est source de gaspillage. En effet, on estime que deux tiers des matériaux extraits sont gaspillés ou perdus dans le processus de production et que seulement 8,6 % du total des ressources extraites sont recyclées. Il est important de noter que ce système linéaire comporte également de substantiels coûts cachés, tels que la pollution et le changement climatique, qui ne sont pas efficacement valorisés à l'heure actuelle. Un système économique plus circulaire offre la solution et cette transition est cruciale pour les ambitions nettes zéro. En effet, un système plus circulaire peut redéfinir la croissance en dissociant l'activité économique de la consommation de ressources finies et, ce faisant, de son impact environnemental et sociétal. Heureusement, le soutien des pouvoirs publics et des autorités de réglementation à l'économie circulaire se renforce également.

Nous attendons des émetteurs qu'ils minimisent les externalités négatives en adoptant des pratiques

commerciales plus circulaires. Par exemple, les entreprises devraient concevoir des processus de production circulaires afin de limiter l'épuisement des ressources naturelles et les déchets, elles devraient élaborer des produits en tenant compte de leur longévité et elles devraient planifier la fin de vie des produits.

Mais, il ne s'agit pas seulement de gérer le risque. Nous pensons que la transition vers une économie plus circulaire offre d'importantes opportunités d'investissement, non seulement à la fin du cycle de vie d'un produit grâce au recyclage et à la gestion des déchets, mais également tout au long de la chaîne de valeur.

Nous avons lancé un engagement lié à la pollution plastique auprès de certaines entreprises afin de cibler les impacts négatifs sur la biodiversité des plastiques qui polluent nos écosystèmes et d'encourager une approche plus circulaire. Nous pensons que les entreprises qui adoptent ces pratiques commerciales circulaires seront mieux placées pour créer de la valeur sur le long terme.

La responsabilité sociétale

Les émetteurs se doivent de gérer les relations avec toutes leurs principales parties prenantes. Les problématiques sociales ont gagné en importance ces dernières années grâce à une meilleure connaissance et compréhension des avantages offerts par des pratiques sociales de qualité, notamment en matière de diversité, ainsi que des impacts négatifs importants liés à de mauvaises pratiques à ces égards, notamment du point de vue des risques de réputation, de la pensée de groupe et de l'accroissement des inégalités. Nous assistons à une révision systémique de la façon dont les entreprises sont gérées et de leur finalité.

La diversité

Nous sommes convaincus que les organisations accueillantes et ouvertes qui embauchent, encouragent, promeuvent et rémunèrent leurs employés sur la base du mérite et sans tenir compte du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle, du contexte économique, du handicap ou d'autres facteurs, font un meilleur usage de leur capital humain. En outre, de plus en plus d'études ont montré que les organisations qui promeuvent la diversité étaient plus productives et plus performantes. En conséquence, les émetteurs en portefeuille sont encouragés à mettre en place des politiques de non-discrimination approfondies et efficaces, ainsi qu'à veiller activement au respect de ces politiques. Elles sont également incitées à revoir régulièrement leurs pratiques d'embauche et de promotion afin d'éviter les préjugés, ainsi qu'à se fixer des objectifs ambitieux adaptés à l'entreprise en matière de diversité.

Nous attendons des émetteurs qu'ils témoignent de leur adéquation avec notre conviction selon laquelle la diversité contribue à la création de valeur actionnariale sur le long terme. Ces principes sont intégrés dans notre politique de vote en matière de genre qui définit des attentes minimales pour tous les émetteurs dans lesquels nous investissons.

Les droits de l'homme et la gestion de la chaîne logistique

Nous pensons qu'un émetteur qui gère sa chaîne d'approvisionnement en tenant compte des problématiques sociales et environnementales peut créer de la valeur ajoutée et améliorer ses performances organisationnelles sur le long terme.

Une gestion inadéquate par un émetteur de sa chaîne d'approvisionnement peut exposer ce dernier à des risques de réputation, opérationnels et juridiques/réglementaires, ainsi qu'à des risques cachés et incontrôlables, tels qu'une violation des droits de l'homme et la corruption. De plus, une chaîne d'approvisionnement respectueuse de l'environnement peut contribuer à réduire les coûts, à gérer les risques et à améliorer l'image d'une entreprise.

Nous attendons des émetteurs qu'ils pratiquent un traitement équitable des travailleurs, y compris de leurs prestataires et de leurs sous-traitants, et qu'ils prévoient des salaires décents, des politiques de négociation collective, la liberté d'association et des mécanismes de règlement des conflits. Nous attendons des émetteurs qu'ils adhèrent au Pacte mondial des Nations Unies et aux normes internationales du travail telles que décrites dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, en pratiquant un traitement équitable des travailleurs, y compris de leurs prestataires et de leurs sous-traitants, et en prévoyant des salaires décents, des politiques de négociation collective, la liberté d'association et des mécanismes de règlement des conflits.

Ces attentes s'appliquent également aux chaînes logistiques des émetteurs, et ce, dans la mesure où ils doivent en assumer la responsabilité et être en mesure de les justifier tant au regard de l'aspect humain que de l'aspect des approvisionnements en matériaux/produits.

Les émetteurs doivent mettre en place des mesures visant à veiller à ce que les fournisseurs respectent un code de conduite applicable à leurs fournisseurs de niveau 1 et 2 (au minimum avec un plan pour l'appliquer au-delà du niveau 2) à l'aide de politiques détaillées et de séances de formation afin d'identifier et d'empêcher les cas d'esclavage moderne.

Nous encourageons également les entreprises à examiner les risques d'esclavage moderne et les risques plus larges d'exploitation du travail (dans la mesure où il s'agit d'un indicateur avancé de l'esclavage moderne) en effectuant un exercice de cartographie de leur chaîne d'approvisionnement basé sur les risques qui pourrait aider les entreprises à obtenir une meilleure visibilité de la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble des secteurs et des zones géographiques et à identifier les fournisseurs les plus à risque afin de se concentrer en priorité sur eux.

L'éthique numérique, la confidentialité et la sécurité des données

Nous attendons des émetteurs qu'ils adhèrent à de strictes normes en matière d'éthique numérique et qu'ils

favorisent l'inclusion numérique dans le cadre de la transition vers une économie plus numérique, notamment en traitant les données des clients avec un soin extrême et en adoptant des politiques et des pratiques rigoureuses et transparentes concernant l'utilisation de ces données. Les émetteurs doivent avoir la capacité d'identifier et de gérer les risques liés à la confidentialité des données et les menaces de cybersécurité. Nous attendons également des émetteurs qu'ils témoignent d'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle numérique, les protégeant ainsi de pratiques discriminatoires susceptibles d'entraîner une plus grande inégalité et des conséquences involontaires. Il est également important que les émetteurs assurent la formation et le perfectionnement nécessaires pour aider leur personnel à s'adapter à la transition numérique.

La santé et la sécurité

La fourniture de conditions de travail sûres et la gestion des risques liés à la santé et à la sécurité sont fondamentales pour la licence d'exploitation d'un émetteur. Les défaillances et les incidents peuvent avoir de vastes conséquences, comme notamment des dommages irréparables causés à la réputation et une destruction irrémédiable de valeur actionnariale. Nous attendons des émetteurs qu'ils mettent en place des politiques efficaces pour minimiser les risques de santé et de sécurité pour tous les employés, prestataires et sous-traitants. Ces dernières doivent comprendre des procédures de sécurité, des séances de formation et un lien avec la rémunération des dirigeants.

La gouvernance d'entreprise

Nous attendons des émetteurs qu'ils disposent d'un solide cadre de gouvernance permettant de définir des stratégies innovantes à long terme et de les mettre en œuvre dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Une vision et une surveillance efficace sont essentielles à la réussite d'un émetteur sur le long terme.

L'efficacité du conseil d'administration

Des conseils d'administration efficaces jouent un rôle essentiel dans l'orientation stratégique d'un émetteur, en surveillant à la fois les risques commerciaux et la gestion. Les conseils d'administration ont le devoir de servir les intérêts des actionnaires. Nous attendons de la majorité des membres du conseil d'administration qu'ils soient indépendants et qu'ils aient les compétences nécessaires pour remplir leurs fonctions de surveillance, ainsi que pour donner des conseils et apporter des contre-arguments constructifs à la direction. Selon nous, les conseils d'administration doivent pouvoir rendre compte ou prouver l'existence d'un plan visant à améliorer la diversité de genre, ethnique et cognitive.

La culture et le comportement des entreprises

Les émetteurs doivent promouvoir une culture éthique et un code de conduite qui imprègnent profondément toute l'organisation. Des pratiques commerciales frauduleuses représentent un risque d'investissement important et créent

des externalités négatives pour l'économie et la société au sens large. Le conseil d'administration doit veiller à ce que l'émetteur encourage une culture prônant un comportement légal, éthique et responsable. À cette fin, le conseil d'administration doit s'assurer que les entreprises disposent de politiques adéquates en matière d'alerte, de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, et qu'elles contrôlent activement l'application de ces politiques.

La rémunération

Une structure de rémunération bien conçue peut encourager les dirigeants à mettre en œuvre la stratégie d'un émetteur tout en garantissant un alignement sur les intérêts des actionnaires et des autres principales parties prenantes.

La fixation de niveaux de rémunération appropriés relève principalement de la responsabilité du conseil d'administration. Nous escomptons un alignement vertical approprié entre la rémunération et les pensions de retraite des administrateurs exécutifs et celles de l'ensemble des employés. Nous encourageons un large actionariat salarié. Pour les administrateurs exécutifs et autres cadres dirigeants, nous attendons que les récompenses en actions soient assorties de critères d'attribution suffisamment exigeants et nous imposons une période de conservation des actions d'au moins cinq ans. Nous attendons de la politique de rémunération qu'elle soit cohérente avec une gestion efficace des risques, y compris des risques ESG.

Les droits des actionnaires

Les actionnaires ont des droits de propriété proportionnels aux actions qu'ils détiennent. Nous attendons des émetteurs qu'ils traitent tous les actionnaires de manière équitable et qu'ils disposent d'un système « une action/une voix » afin de garantir l'alignement entre le risque en capital et la responsabilité actionnariale. Les actionnaires doivent avoir le droit de poser des questions au conseil d'administration et à la direction, d'élire des membres du conseil, d'approuver leur rémunération et de les révoquer. Ils doivent également avoir leur mot à dire sur les changements importants apportés à l'entreprise, notamment sur des fusions-acquisitions et des changements d'objet social. Nous attendons également que les actionnaires puissent voter sur des sujets qui pourraient entraîner une dilution de leur participation.

La transparence

Les émetteurs doivent être ouverts et honnêtes quant à leurs objectifs, leur stratégie financière et leur situation financière et extra-financière. Nous nous attendons au respect de toutes les pratiques comptables applicables, à la plus grande transparence sur les points faibles importants et l'équité dans leurs politiques fiscales. Nous attendons également des émetteurs qu'ils adhèrent aux meilleures pratiques les plus récentes en matière de reportings ESG. Le conseil d'administration doit garantir l'indépendance de la fonction d'audit grâce à une politique claire en matière de rotation des auditeurs et de procédure d'appel d'offres. Fidelity s'engage activement auprès des émetteurs, souvent

pour les encourager et les guider sur la voie de l'atteinte de ces normes. Ces attentes et convictions constituent la pierre angulaire de notre système propriétaire de Notation ESG.

E. Le paysage réglementaire

Fidelity suit les réglementations et directives régionales en matière de développement durable à travers le monde et s'applique à se conformer à toute législation applicable ayant un impact sur la société et les fonds. L'objectif de cette section est de fournir un aperçu des principales exigences des réglementations et directives applicables en matière d'investissement durable. Cette liste n'est pas exhaustive.

Chez Fidelity, nous avons également pour conviction la nécessité d'évoluer constamment en adaptant notre approche d'investissement, notamment en fonction de l'évolution de la réglementation. Nous avons renforcé notre réponse aux enjeux du développement durable avec une approche durable à l'échelle de l'ensemble de la société qui ajoute de la crédibilité aux yeux de nos clients, appréhende leurs différents niveaux d'exigence ESG et harmonise notre message extérieur. Comme indiqué dans la section précédente, nous avons élargi les moyens par lesquels nous essayons d'influencer des résultats durables pour nos clients. Nous avons renforcé notre engagement au sein des chaînes de valeur des entreprises sur les risques sectoriels avec une importance matérielle et auprès des responsables politiques sur les risques systémiques tels que le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Union européenne - Principales exigences

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Le règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Fidelity est tenue de respecter certaines exigences tant au niveau de l'entité que des produits, notamment en matière d'informations précontractuelles et d'informations continues pour les fonds :

Au niveau de l'entité :

Le règlement SFDR impose à Fidelity de publier des informations au niveau de l'entité sur la façon dont elle prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, ainsi que sur les politiques relatives à ces incidences, compte tenu de sa taille, de la nature et de l'étendue de ses activités et des types de produits financiers que Fidelity offre. Elle exige également que Fidelity fasse un rapport annuel sur les PAI et les mesures prises pour atténuer ces incidences.

Pour de plus amples informations sur l'approche adoptée à l'échelle de Fidelity, veuillez vous reporter à notre document intitulé [Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers](#).

Au niveau des produits :

Pour de plus amples informations concernant l'approche de Fidelity au niveau de chaque produit au regard du règlement SFDR, veuillez vous reporter à la section C.

Règlement Taxonomie de l'UE (Règlement (UE) 2020/852)

Règlement Taxonomie de l'UE (Règlement (UE) 2020/852)

L'objectif de ce règlement est de fournir un système de classification fondé sur des données scientifiques qui nous oriente, en tant que société de gestion d'actifs, afin de pouvoir identifier les activités et les pratiques véritablement vertes.

Il vise à clarifier pour les entreprises, les marchés de capitaux et les responsables politiques quelles activités économiques sont durables.

Fidelity intègre la Taxonomie de l'UE de deux manières :

- La classification des Investissements Durables de Fidelity qui donne la priorité à la classification de la Taxonomie européenne - elle n'est utilisée que si elle est couverte par la Taxonomie de l'UE et si des données sont disponibles.
- Lorsque les données ne sont pas disponibles via la Taxonomie européenne, c'est alors notre Outil ODD propriétaire, expliqué à la section C, qui détermine la contribution « environnementale » SFDR de l'activité aux Investissements Durables.

Directive MIF II

La directive 2014/65/UE, communément appelée MIF II, est un acte juridique de l'Union européenne. Avec le règlement n° 600/2014, elle fournit un cadre juridique pour les marchés d'instruments financiers, les intermédiaires financiers et les plates-formes de trading. Une mise à jour de la directive MIFID II est entrée en vigueur en 2022 et

exige que les sociétés de gestion d'actifs tiennent compte des préférences de leurs clients en matière de durabilité. La directive impose aux conseillers financiers d'étendre leur évaluation de l'adéquation des besoins de leurs clients avant de recommander un produit afin d'inclure les préférences en matière de durabilité comme une partie essentielle de cette évaluation.

L'UE répartit les évaluations en trois catégories de préférences en matière de durabilité :

1. Un instrument financier dans lequel le client détermine qu'une proportion minimale est investie dans des investissements durables tels que définis par la Taxonomie de l'UE ;
2. Un instrument financier dans lequel le client détermine qu'une proportion minimale est investie dans des investissements durables tels que définis par le règlement SFDR ; et
3. Un instrument financier qui prend en compte les PAI sur les facteurs de durabilité.

Fidelity fournit les données requises par la directive MIF II dans le cadre du modèle ESG européen (EET). Le modèle fournira l'ensemble des données requises sur nos processus et cadres ESG pour chaque fonds, ainsi que des informations sur le processus de gouvernance des aspects ESG du fonds et démontrera le cadre de nos produits durables.

Règlement délégué (UE) 2021/1255 – Directive AIFM & Directive déléguée (UE) 2021/1270 - Directive OPCVM

La Commission européenne a proposé des amendements à la directive OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) (applicable aux sociétés de gestion d'actifs) et à la directive AIFM (Alternative Investment Fund Managers) en ce qui concerne l'intégration des risques et des facteurs de durabilité dans le cadre existant.

L'obligation actuelle pour les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) et les sociétés de gestion d'actifs d'évaluer les risques financiers a maintenant été étendue pour inclure les risques de durabilité pertinents dans le cadre de leurs obligations envers les investisseurs. Pour ce faire, les gestionnaires de fonds alternatifs et les sociétés de gestion d'actifs sont tenus d'intégrer ces concepts dans leurs tâches quotidiennes, dans le cadre de leurs procédures internes et de leurs dispositions organisationnelles.

Conformément aux directives, Fidelity a procédé aux changements nécessaires pour intégrer les risques et les facteurs de durabilité dans ses procédures internes existantes.

Recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)²

La recommandation de l'AMF prévoit que seuls les placements collectifs qui se conforment à des exigences précises peuvent faire des caractéristiques extra-financières un élément central de la communication.

La recommandation énonce des exigences spécifiques pour les fonds dont la communication extra-financière

est basée sur une approche sensiblement contraignante (identifiés comme Fonds de Catégorie 1). Fidelity s'est concentrée sur deux méthodes permettant de classer un fonds dans la « Catégorie 1 ».

Les fonds durables « Best-in-Class » et les fonds durables Thematic peuvent se conformer soit à l'approche en « amélioration de note » ou à l'approche en « sélectivité ».

Les ETFs durables, les solutions & fonds diversifiés durables, les fonds monétaires durables et les fonds immobiliers durables ne seront pas alignés sur la recommandation de l'AMF.

Singapour

Directives de la MAS sur la gestion des risques environnementaux

En 2020, l'Autorité monétaire de Singapour (MAS) a publié ses directives finales sur la gestion des risques environnementaux (les Directives) à l'intention des banques, des compagnies d'assurance et des sociétés de gestion d'actifs. Les Directives visent à améliorer la résilience des institutions financières face au risque environnemental et à renforcer le rôle du secteur financier de Singapour en faveur de la transition vers une économie durable d'un point de vue environnemental. Les Directives abordent le risque environnemental au travers de cinq piliers :

- Gouvernance et stratégie
- Recherche et construction de portefeuille
- Gestion des risques de portefeuille
- Engagement actionnarial
- Communication

Fidelity, en tant que société de gestion de fonds enregistrée à Singapour, se conformera à toutes les exigences des Directives.

Directives de publication et de reporting de la MAS pour les fonds ESG destinés aux particuliers

En 2022, la MAS a publié des exigences de communication pour les fonds ESG destinés aux particuliers. Les directives visent à atténuer le risque d'écoblanchiment et à améliorer les publications afin de permettre aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement plus éclairées.

Les directives prévoient des exigences de publication d'informations supplémentaires concernant un fonds ESG, son gestionnaire ou son fournisseur d'indices, lesquelles doivent être communiquées aux investisseurs ou aux investisseurs potentiels sur le site Internet du gestionnaire ou par d'autres moyens appropriés.

Fidelity, en tant que société de gestion de fonds enregistrée à Singapour, prévoit de se conformer à toutes les exigences des Directives.

Hong Kong

Fonds d'investissement et fonds communs de placement du SFC

En 2021, le Securities and Futures Committee (SFC) de Hong Kong a défini ses attentes en matière de publication

²Position de l'AMF - Recommandation DOC-2020-03 - Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

des caractéristiques ESG des fonds destinés aux particuliers. L'objectif de cette obligation d'information est d'aider les investisseurs à comprendre et à évaluer si les caractéristiques d'un fonds correspondent à leurs besoins d'investissement.

Les exigences du SFC stipulent que :

- en plus de la publication dans les documents d'offre des fonds ESG, certaines informations soient communiquées (et revues et mises à jour en tant que de besoin) sur le site Internet du gestionnaire ou par d'autres moyens ; et
- un fonds ESG est censé effectuer une évaluation et un reporting périodiques concernant les caractéristiques ESG au moins une fois par an.

Les exigences ont également été récemment actualisées parallèlement à l'évolution de la réglementation mondiale.

Les fonds Fidelity concernés respectent les exigences de publication du SFC et les informations requises seront publiées sur nos sites Internet.

Communication liée au risque climatique du SFC

En 2021, le SFC a publié de nouvelles réglementations et normes attendues sur la gestion et la communication des risques liés au climat par les sociétés de gestion de fonds. Les règles imposent aux sociétés de gestion de fonds concernées de prendre en considération les risques liés au climat dans leurs processus de gestion des risques et de publier les informations appropriées. Les exigences sont réparties en quatre sections : gouvernance, gestion de portefeuille, gestion des risques et communication.

Fidelity possède et tient à jour un document de processus de gestion des risques (Risk Management Process Document, RMPD) qui couvre le système de gestion des risques et qui est régulièrement révisé afin de respecter les obligations réglementaires applicables. Ce document a été amélioré afin de présenter clairement les pratiques de gestion du risque climatique de Fidelity Hong Kong, conformément aux exigences du SFC.

Plans d'investissement durable de la MPFA

En 2021, la Mandatory Provident Fund Schemes Authority (MPFA) a publié ses « Principes pour l'adoption de l'investissement durable dans les processus d'investissement et de gestion des risques des fonds MPF » (les Principes). Les principes définissent un cadre d'intégration des critères ESG pour les fiduciaires des Mandatory Provident Funds (MPF), les véhicules d'investissement du régime d'épargne-retraite obligatoire de Hong Kong, à travers quatre éléments clés : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et la communication.

Bien qu'il n'y ait aucune obligation spécifique pour les sociétés de gestion de fonds de démontrer leur respect des principes d'Investissement Durable de la MPFA, Fidelity a la responsabilité de fournir à ses fiduciaires les données et les informations requises pour qu'ils puissent démontrer leur conformité et nous travaillons avec nos fiduciaires pour déterminer les informations spécifiques requises et la meilleure façon de les leur fournir.

Taiwan

FSC de Taiwan - Communication des fonds ESG offshore

La Financial Supervisory Commission (FSC) de Taiwan a annoncé une mise à jour des règles de publication pour les fonds ESG offshore en janvier 2022. L'objectif de ces règles est de renforcer l'intégrité des politiques d'investissement ESG dans le résumé des informations destinées aux investisseurs dans des fonds ESG offshore, ainsi que d'aligner la supervision des fonds offshore et onshore.

Les sociétés de gestion devront communiquer leurs principes ESG, ainsi que la manière dont les critères ESG sont intégrés dans leur processus d'investissement.

Les principaux points d'information devant être publiés dans le résumé d'information à l'intention des investisseurs dans des fonds ESG offshore comprennent les objectifs d'investissement et normes de mesure ESG, les stratégies d'investissement et les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs d'investissement durable, la proportion minimale de la valeur nette d'inventaire du fonds qui est investie dans des cibles prioritaires ESG, l'indice de référence à des fins de comparaison de la performance (si le fonds a établi un tel indice pour la performance ESG), la politique d'exclusion et les avertissements concernant les risques pour les priorités d'investissement ESG du fonds.

Pour les fonds offshore déjà agréés, ces informations ESG devraient être communiquées rétrospectivement. Si les fonds offshore ne se conforment pas à ces règles de publication, ils ne peuvent pas être commercialisés en tant que fonds étiquetés durables ou ESG.

Les sociétés de gestion d'actifs sont tenues de publier ces informations aux investisseurs sur leur site Internet dans les deux mois suivant la fin de l'exercice annuel. Plus précisément, elles devront publier les éléments suivants :

1. La conformité de la pondération du portefeuille du fonds à la stratégie d'investissement ESG et aux critères de filtrage ESG.
2. S'il existe un indice de référence, une comparaison des différences doit être effectuée entre les critères de sélection ESG sélectionnés pour le fonds offshore et ceux de l'indice de référence.
3. La politique d'actionnariat actif mise en œuvre par le fonds pour atteindre les objectifs prioritaires d'investissement durable (par exemple, s'engager auprès de la direction de l'entreprise, participer aux assemblées générales d'actionnaires et exercer les droits de vote).

Des règles de publication similaires s'appliquent également aux fonds étiquetés ESG/durables onshore.

Fidelity entend se conformer aux nouvelles réglementations de la FSC et publier ses informations conformément à celles-ci. Elle possède 3 fonds durables onshore et 11 fonds durables offshore reconnus par le Taiwan Securities and Futures Bureau comme des fonds ESG de droit taiwanais (en date du mois d'août 2022).

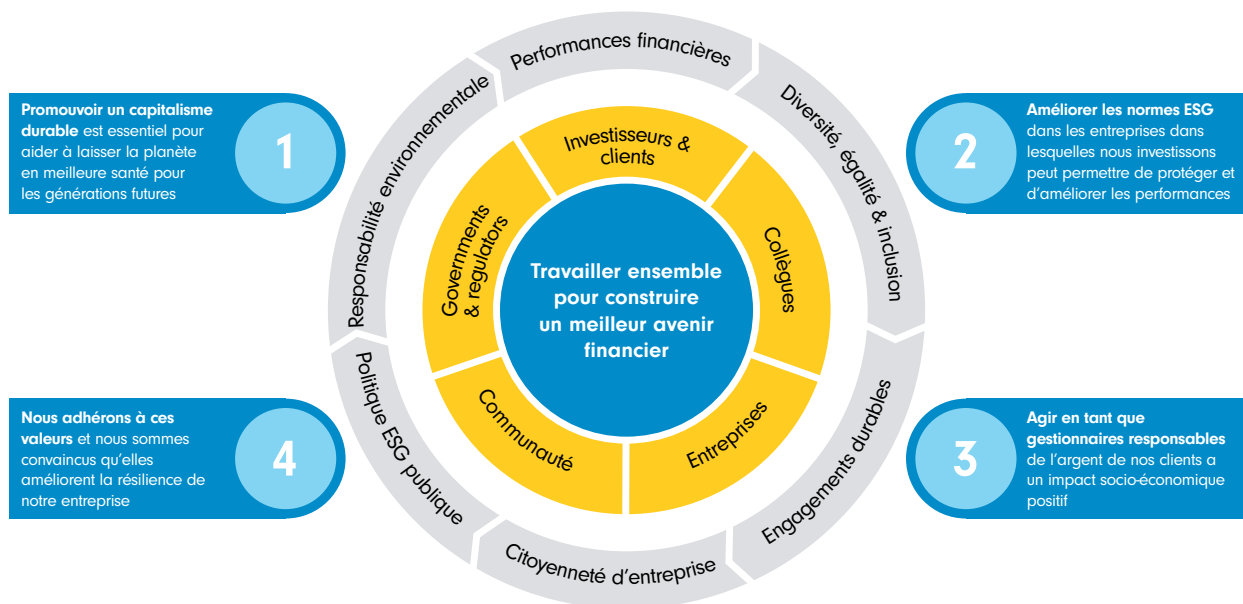
F. Responsabilité sociale des entreprises

En tant qu'entreprise et investisseur durable, nous reconnaissons la responsabilité et l'impact que nous avons sur l'avenir de notre société et de l'environnement. Si nous fixons des standards élevés pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, nos parties prenantes et nous-mêmes attendons toutefois de nous que nous respections les mêmes standards au sein de notre propre entreprise. Cela implique que, pour générer et produire des résultats financiers et sociétaux positifs, nous devons gérer nos activités de manière responsable et durable. Pour ce faire, nous prenons en considération l'impact réel à long terme des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur notre entreprise, nos collaborateurs, nos chaînes d'approvisionnement, ainsi que les communautés et l'environnement dans lequel nous et nos clients vivons et travaillons.

Notre philosophie RSE

Pour atteindre notre objectif qui est de travailler ensemble pour concevoir un horizon financier pérenne pour nos clients, nous avons développé une philosophie durable d'entreprise reposant sur quatre convictions fondamentales.

Figure 1: Fidelity International's corporate sustainability philosophy



Source : Fidelity International, 2022.

Les trois premières convictions fondamentales (promouvoir un capitalisme durable, améliorer les normes ESG et agir en tant que gestionnaires responsables) se rapportent à notre approche d'investissement durable, à l'intégration des critères ESG et à l'importance que nous attachons à l'engagement actionnarial en vue de favoriser des changements positifs, comme nous l'avons expliqué dans les sections précédentes. Notre quatrième et dernière conviction est d'adhérer aux valeurs que nous établissons - nous sommes convaincus qu'elles améliorent la résilience de notre entreprise. Notre attachement de longue date à améliorer nos propres normes ESG nous confère également toute légitimité pour enjoindre les entreprises dans lesquelles nous sommes investis de faire de même.

Nos priorités et objectifs en matière de RSE

Outre nos objectifs à long terme d'émissions nettes zéro (2030 pour nos activités, 2035 pour notre portefeuille immobilier, 2050 pour nos portefeuilles d'investissement), nous avons fixé quatre priorités clés, assorties d'objectifs précis à court terme pour 2024 ::

Améliorer notre environnement

Créer un avenir meilleur pour l'environnement en minimisant l'impact de nos activités en les faisant évoluer.

Contrôle ESG Diversité des fournisseurs Responsabilité envers les fournisseurs			
1	2	3	4
Certification ISO 14001 du système environnemental	Réduction de 25 % de la consommation d'énergie	Réduction de 25 % des émissions de carbone	Réduction de 25 % des déchets
5	6	7	8
Réduction de 25 % de la consommation d'eau	Augmentation de 80 % du taux de recyclage	Réduction de 50 % de l'utilisation de papier	Réduction de 50 % des émissions de carbone liées au transport aérien

Renforcer notre lieu de travail

Créer un environnement dans lequel tous les employés se sentent accueillis, valorisés et accompagnés pour réaliser leur plein potentiel.

Diversité Équité Inclusion			
1	2	3	4
45 % des membres du conseil d'administration seront des femmes	35 % des postes de cadres dirigeants dans le monde seront occupés par des femmes	45 % des effectifs mondiaux seront composés de femmes	Rapport sur la réduction annuelle de l'écart de rémunération médian entre les sexes au Royaume-Uni
5	6	7	
Recueillir des données sur l'ethnicité de nos employés à travers le monde et fixer de nouveaux objectifs de diversité	Certification ISO 45001 du Système de gestion de la santé et de la sécurité	Élaborer un programme de travail dynamique pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	

Acheter de manière responsable auprès de nos fournisseurs

Renforcer notre chaîne d'approvisionnement en aidant nos partenaires à opérer de manière plus durable.

Contrôle ESG Diversité des fournisseurs Responsabilité envers les fournisseurs		
1	2	3
Moderniser et optimiser notre mode d'achat	Un contrôle ESG pour 90 % de nos fournisseurs à haut risque et 80 % de nos dépenses annuelles	95 % des fournisseurs avec un score insatisfaisant auront mis en place des plans d'amélioration
4	5	6
95 % des appels d'offres comprendront au moins un fournisseur différent	1 000 fournisseurs différents participent au programme « Comment faire des affaires avec nous »	Intégrer la durabilité dans les processus d'achat et les mécanismes de suivi

Créer des communautés résilientes

Aider à créer des communautés plus résilientes dans lesquelles nous opérons via l'engagement, l'éducation, le bénévolat et le soutien financier.

Financier Bénévolat Rémunération Collecte de fonds		
1	2	3
Une participation de plus de 25 % aux dons sur le lieu de travail	Une augmentation d'année en année de l'utilisation des heures de bénévolat par les employés	Plus de 200 organisations caritatives financièrement soutenues

Gouvernance en termes de RSE

Nous avons mis en place une structure de gouvernance claire de manière à veiller à ce que les enjeux du développement durable soient pris en compte par nos dirigeants lors de l'élaboration de la stratégie et des décisions quotidiennes. Notre Comité RSE (Corporate Sustainability Committee, CSC) a été créé en février 2020.

Le CSC est chargé d'évaluer l'impact des activités de Fidelity sur la société et l'environnement et de développer une stratégie permettant de concrétiser les ambitions de l'entreprise en matière de RSE. Cela implique notamment

d'examiner et d'identifier la pertinence, l'adéquation et l'efficacité des objectifs de développement durable au sein de Fidelity International, et d'examiner les progrès et les performances des unités commerciales par rapport à ces objectifs.

Nous rendons compte chaque année de nos progrès réalisés en matière de Responsabilité sociale des entreprises. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos documents [2021 Corporate Sustainability Report](#) et [2022 Corporate Sustainability Update](#).

G. Glossaire

Termes	Signification
AMF	Doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers
Climate Action 100+	Une initiative d'investisseurs visant à garantir que les entreprises les plus grosses émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique
ESG	Environnement, social et gouvernance
ETF	Fonds indiciel coté
TUE	Taxonomie de l'UE
PGC	Entreprises de produits de grande consommation
GES	Émissions de gaz à effets de serre
Investors Against Slavery and Trafficking, APAC	Une initiative d'investisseurs et multipartite. Elle a été créée en 2020 pour s'engager auprès des entreprises de la région Asie-Pacifique afin de promouvoir une action efficace visant à identifier, régler et prévenir l'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement
Directive MIF	Directive sur les marchés d'instruments financiers (une directive de l'UE qui fournit un cadre juridique pour les marchés d'instruments financiers, les intermédiaires financiers et les plates-formes de négociation)
OCDE	L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (une organisation intergouvernementale comptant 38 pays membres, fondée en 1961 pour stimuler le progrès économique et le commerce mondial)
PAI	Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts)
PASI	Principales incidences négatives sur les facteurs ESG (Principal Adverse Sustainability Impacts)
Gamme SF	Gamme de la « Sustainable Family »
SFDR	Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

H. Initiatives liées au développement durable

En plus d'être signataire de divers codes de l'industrie de la gestion d'actifs, comme indiqué à la section D, nous sommes (au 30 septembre 2022) un membre actif des organisations suivantes :

- 30% Club Australia
- 30% Club Investors Group
- 30% Club Japan
- 30% Club Hong Kong
- 40:40 Vision
- Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)
- Asian Corporate Governance Association (ACGA)
- Assogestioni
- CDP (anciennement Carbon Disclosure Project)
- Climate Action 100+
- Climate Bond Initiative (CBI)
- Coalition for Climate Resilient Investment (CCRI)
- Confederation of British Industry
- Corporate Governance Forum (CGF)
- Council for Sustainable Business (CSB)
- European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)
- Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR)
- Finance for Biodiversity Pledge
- Find It, Fix It, Prevent It (FFP)
- Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)
- Global Standard on Responsible Climate Lobbying
- Green Finance Industry Taskforce Singapore
- Green Praxis biodiversity measurement
- Hong Kong Green Finance Association (HKGFA)
- IFRS Sustainability Alliance (formerly SASB Alliance)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- International Corporate Governance Network (ICGN)
- International Regulatory Strategy Group
- Investment Association (IA)
- Investor Agenda (IA)
- Investor Forum (UK)
- Investor Group on Climate Change (IGCC)
- Investors Against Slavery and Trafficking Asia-Pacific (IAST APAC)
- Natural Capital Investment Alliance (fait partie de la Sustainable Markets Initiative)
- Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)
- One Planet Asset Manager initiative (OPAM)
- Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)
- Point Zero Carbon Programme
- Powering Past Coal Alliance
- Purposeful Company
- Shared Value Initiative Hong Kong
- Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)
- Transition Pathway Initiative (TPI)
- UK Sustainable Investment and Finance Association (UKSIF)
- Pacte mondial des Nations Unies
- World Benchmarking Alliance

Informations importantes

Ce document ne peut être reproduit ou distribué sans autorisation préalable. Fidelity fournit uniquement des informations sur ses produits et n'émet pas de recommandations d'investissement fondées sur des circonstances spécifiques, ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil personnalisé. Fidelity International fait référence au groupe de sociétés qui forme la structure globale de gestion de placements qui fournit l'information sur les produits et services dans les juridictions désignées à l'exception de l'Amérique du Nord. Cette information n'est pas destinée et ne peut être utilisée par des résidents au Royaume Uni ou aux Etats-Unis ; Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France. Sauf cas contraire, toutes les informations communiquées sont celles de Fidelity International, et tous les points de vue exprimés sont ceux de Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole F sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs. Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 Avenue Kléber, 75016 Paris.

CL22121501 / PM3262